

EN VOIE DE MODERNISATION ON THE ROAD TO MODERNIZATION

ACTES DU SYMPOSIUM SUR LE 50^E ANNIVERSAIRE
DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

PROCEEDINGS OF THE SYMPOSIUM ON THE
50TH ANNIVERSARY OF THE OFFICIAL LANGUAGES ACT

SOUS LA DIRECTION DE | EDITED BY
LIANNE PELLETIER

PRÉFACE PAR | PREFACE BY
FRANÇOIS LAROCQUE



Sous la direction de | Edited by : Lianne Pelletier
Transcriptions | Transcript : Jeffrey Kambou
Révision linguistique | Proofreading : Marie-Josée Charrier
Page couverture | Cover illustration : Isabelle Ratté

Préparé pour la Fondation canadienne pour le dialogue des cultures et financé par le
ministère du Patrimoine canadien. | Prepared for the Canadian Foundation for Cross-
Cultural Dialogue and funded by the Department of Canadian Heritage.

© 2021 Institut franco-ontarien
Collection fleur-de-trille
Tous droits réservés
Dépôt légal : Bibliothèque et Archives Canada
ISBN : 978-0-919421-43-1



TABLE DES MATIÈRES | TABLE OF CONTENTS

PRÉFACE | PREFACE

La modernisation de la <i>Loi sur les langues officielles</i> The modernization of the <i>Official Languages Act</i>	6
François Larocque, BA, LLB, Ph.D. Professeur titulaire et titulaire de la Chaire de recherche Droits et enjeux linguistiques, Université d'Ottawa, Fellow de la Fondation Pierre Elliott Trudeau Full Professor and Research Chair in Language Rights, University of Ottawa, Pierre Elliott Trudeau Foundation Fellow	

CONFÉRENCIERS PRINCIPAUX | KEYNOTE SPEAKERS

Une question pour tous les Canadiens An Issue for All Canadians	15
Graham Fraser Ancien commissaire aux langues officielles Former Commissioner of Official Languages	
Pourquoi en serait-il autrement ? How could it not be?	23
Glenn O'Farrell Président-directeur général, Groupe Média TFO CEO, Groupe Média TFO	
Témoignage d'un Beauceron à Ottawa Thoughts of a Beauceron in Ottawa	30
Daniel Lessard Journaliste, analyste et romancier Journalist, analyst and author	
Marxistes et bilinguisme dans les banlieues québécoises Marxists and bilingualism in suburban Québec	36
Christopher Curtis Journaliste, Montreal Gazette Journalist, Montreal Gazette	

Gouvernance, coordination et mise en œuvre de la nouvelle Loi | Governance, Coordination and Implementation of the new Act 45

Linda Cardinal

Professeure émérite et ancienne titulaire de la Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques, Université d'Ottawa | Emeritus Professor and past holder of the Research Chair in Francophonie and Public Policies, University of Ottawa

« ... sans distinction de langue... » : D'Assiniboine en 1870 au Canada en 2019 | "...without distinction of language...": From Assiniboia in 1870 to Canada in 2019 51

Lorna A. Turnbull

Professeure de droit, Université du Manitoba | Law professor, University of Manitoba

Le nouveau Programme de contestation judiciaire du Canada | The new Court Challenges Program of Canada 55

Pierre Foucher

Professeur, Faculté de droit, Université d'Ottawa, Membre du comité de gestion du Programme de contestation judiciaire du Canada | Professor, Faculty of Law, University of Ottawa, Member of the Court Challenges Program Management Committee

L'évolution de la dualité linguistique en trois moments clés | Three Key Moments in the Evolution of Linguistic Duality 60

Valérie Lapointe-Gagnon

Professeure, Faculté Saint-Jean de l'Université d'Alberta | Professor, Campus Saint-Jean, University of Alberta

Propriété et autorité de la Loi : questions de gouvernance politique | Ownership and Leadership of the Act: Issues of political governance 65

Graham Fox

Président et chef de direction, Institut de recherche en politiques publiques | President and CEO, Institute for Research on Public Policy

PRÉFACE | PREFACE

LA MODERNISATION DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES THE MODERNIZATION OF THE OFFICIAL LANGUAGES ACT

François Larocque BA, LLB, Ph.D.

Professeur titulaire et titulaire de la Chaire de recherche Droits et enjeux linguistiques,
Université d'Ottawa, Fellow de la Fondation Pierre Elliott Trudeau |
Full Professor and Research Chair in Language Rights, University of Ottawa, Pierre Elliott
Trudeau Foundation Fellow

En 2019, le Canada célébrait, comme il se doit, les 50 ans de la *Loi sur les langues officielles* (LLO)/*Official Languages Act* (OLA). Il s'agit d'une loi extraordinaire au sein du *corpus legis* fédéral qui a profondément transformé le caractère et le fonctionnement des branches législative, exécutive et judiciaire du pays en y instaurant le bilinguisme officiel. Non seulement la LLO fait du français et de l'anglais les langues officielles du Canada, mais elle leur confère aussi « un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada »¹.

Declaring two official languages is one thing. Placing them on an equal footing in law is another matter altogether, particularly in light of the unquestionable worldwide hegemony of the English language. In this respect, the OLA is truly remarkable legislation in that it purports to shore up the French language and give it equal pride of place in the federal apparatus.

L'adoption de la LLO en 1969 n'allait pas de soi.

In the wake of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism, the enactment of the OLA was not self-evident, nor was it a necessary outcome. It was, however, Commissioners Laurendeau and Dunton's main recommendation for a country that was

¹ *Loi sur les langues officielles*, SRC 1970, c O-2, article 2.

“passing through the greatest crisis in its history”. With the rise of Quebec nationalism and growing social inequality and dissatisfaction between its two main linguistic communities, Canada stood at an existential crossroad, a moment “when decisions must be taken and developments must occur leading either to its break-up, or to a new set of conditions for its future existence”². With the OLA, Canada chose to renew the bonds of Confederation, boldly setting down a new path based on the equality of the English and French languages. It was an ambitious wager on which Canada would soon double-down.

Effectivement, 13 ans plus tard, le Canada double la mise en matière de langues officielles. L’enchâssement des dispositions principales de la LLO dans la *Charte canadienne des droits et libertés* en 1982 (articles 16 à 20) représente un nouveau moment décisif dans l’histoire de la fédération canadienne. L’égalité du français et de l’anglais n’est plus tributaire d’une simple loi fédérale susceptible d’être modifiée ou abrogée par un gouvernement hostile au bilinguisme ; elle jouit désormais du statut de norme constitutionnelle. Et pas n’importe laquelle ! Les langues officielles du Canada sont protégées par les dispositions les plus puissantes de la Constitution : elles sont placées à l’abri de la portée dérogatoire de la clause « nonobstant » et toute modification portant sur l’usage fédéral du français et de l’anglais doit recevoir l’appui *unanime* des assemblées législatives des provinces et du parlement fédéral³. Autrement dit, depuis 1982, l’égalité fédérale du français et de l’anglais est irrévocablement et inexorablement rattachée à l’existence continue du Canada, tel que nous le connaissons aujourd’hui. C’est pour cette raison, par ailleurs, que le constituant a jugé nécessaire, à l’article 55, d’ordonner que la constitution écrite du Canada soit adoptée dans les deux langues officielles « dans les meilleurs délais »⁴.

The constitutional intention in 1982, as hubristically claimed by former Prime Minister Pierre Elliott Trudeau in his scathing critique of the Meech Lake Accord, was to establish a bilingual and multicultural federation “to last a thousand years”⁵. Exaggerated as this expectation might be, the equality of Canada’s official languages has indeed become a fundamental principle of our constitutional order, one that cannot be abandoned or revoked

² Report of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism, Book I: The Official Languages, Ottawa, 1967, at p. xvii

³ *Loi constitutionnelle de 1982*, étant l’Annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada* (R-U), 1982 c 11, articles 33 et 41.

⁴ *Ibid*, article 55. Ce n’est toujours pas fait, hélas. Voir généralement Linda Cardinal et François Larocque (dirs), *La constitution bilingue du Canada : Un projet inachevé*, Québec, PUL, 2017.

⁵ Pierre Elliott Trudeau, “Say Goodbye to the Dream of One Canada”, *Toronto Star* & [Montreal] *La Presse* (27 May 1987).

without dismantling Canada's most basic political arrangements. Therefore, to the extent the OLA implements Canada's commitment to official bilingualism, its importance cannot easily be overstated.

En 1988, six ans après la constitutionnalisation du bilinguisme officiel, le Parlement modernise la LLO afin de mettre en œuvre les articles 16 à 20 de la Charte et de refléter ses aspirations linguistiques de manière plus détaillée. Alors que la LLO de 1969 faisait 39 articles, la mouture de 1988 en compte 110. Certains éléments de l'ancienne loi demeurent inchangés – tels que le principe de l'égalité des langues officielles au sein des institutions fédérales et le bilinguisme intégral des lois fédérales – alors que d'autres font l'objet de réformes importantes. Par exemple, la disponibilité des services fédéraux en français et en anglais ne se limite plus à la région de la capitale nationale et à certains « districts bilingues », mais elle s'étend désormais à toutes les régions où l'emploi de ces langues « fait l'objet d'une demande importante » ; les fonctionnaires fédéraux acquièrent le droit de travailler dans la langue officielle de leur choix ; les tribunaux fédéraux doivent désormais opérer dans les deux langues officielles et tous les justiciables ont le droit d'être compris dans la langue officielle de leur choix sans l'aide d'un interprète (excepté – en date de rédaction des présentes – à la Cour suprême du Canada) ; le commissaire aux langues officielles acquiert de nouveaux pouvoirs, dont celui de saisir les tribunaux en cas de violations de la Loi. Enfin, en reconnaissance de ses fondements constitutionnels et de son rôle dans la réalisation de l'égalité réelle du français et de l'anglais dans la société canadienne, la LLO prévoit sa propre primauté sur toutes les autres lois fédérales, sauf sur la *Loi canadienne sur les droits la personne*. Outre une modification en 2005 rendant justiciable l'obligation « indéterminée »⁶ du gouvernement de « favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada » (article 41), la LLO demeure inchangée depuis 1988.

The OLA has not been substantially reformed in over 33 years and, until recently, successive federal governments seemed content with the status quo. That changed during the 2015 federal election when some of the major political parties started promising a revision of Canada's linguistic policy to further support minority official language communities. Thanks to the unrelenting work of grassroots organizations like the Quebec Community Groups Network (QCGN) and the *Fédération des communautés francophones et acadienne* (FCFA), the Trudeau government finally acted on that promise in 2018 and mandated the Minister responsible for Official languages, the Honourable Mélanie Joly, to begin the process of reviewing the OLA with the goal of eventually modernizing the statute. The Minister, as

⁶ *Fédération des francophones de la Colombie-Britannique c Canada (Emploi et Développement social)*, 2018 CF 530 au para 221 (le juge Gascon).

well as the Senate and House parliamentary committees on official languages, held consultations across the country and hearings in 2018 and 2019, an effort that culminated in the Symposium on the 50th Anniversary of the OLA, held at the National Arts Centre in Ottawa on May 27 and 28, 2019, from which arose the contents of this book.

À la suite de l'élection fédérale à l'automne 2019, le gouvernement Trudeau renouvelle son engagement à moderniser la LLO et mandate explicitement Mme Joly, à titre de ministre du Tourisme, des Langues officielles et de la Francophonie, de passer aux actes. Bien que la pandémie de la COVID-19, survenue au début de l'année 2020, ait monopolisé les énergies du gouvernement, les langues officielles sont demeurées à l'avant-plan des affaires publiques en 2020-2021. D'abord, il y a eu le tollé soulevé par la nomination d'une lieutenant-gouverneure unilingue anglophone au Nouveau-Brunswick, la seule province officiellement bilingue du Canada et plus récemment, la nomination d'une gouverneure générale d'origine inuite qui ne parle pas le français⁷. En juin 2020, la Cour suprême du Canada rend sa décision tant attendue dans l'affaire du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique relatif au droit à l'éducation dans la langue de la minorité aux termes de l'article 23 de la Charte⁸. Il s'agit de l'arrêt le plus important à l'appui des droits constitutionnels des communautés de langues officielles minoritaires depuis 1990. En parallèle à cette avancée pour l'éducation primaire et secondaire en milieu minoritaire, les universités francophones et bilingues du pays vivent une période d'insécurité profonde. Les financements de l'Université de l'Ontario français (UOF) et du Campus Saint-Jean en Alberta sont menacés (puis rétablis dans le cas de l'UOF, grâce à l'intercession fédérale auprès de l'Ontario), alors que l'Université Laurentienne, au bord de la faillite, limoge une centaine de professeurs et coupe de nombreux programmes francophones essentiels pour la communauté franco-ontarienne.

C'est dans ce contexte bouillonnant qu'Ottawa et Québec présentent leurs visions respectives pour l'avenir des langues officielles au Canada en 2021. Bien qu'elles soient distinctes dans leurs orientations et dans leurs portées, les politiques fédérale et québécoise s'articulent autour d'une même préoccupation centrale : la protection et l'épanouissement de la langue française.

Le Québec dépose son projet de loi en mai 2021. La *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (le projet de loi n° 96) propose un vaste programme de réformes visant à

⁷ La Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick conteste la nomination de Brenda Murphy devant les tribunaux. Au moment de la rédaction des présentes, la nomination de Mary Simon, pour sa part, ne fait pas l'objet de contestations judiciaires.

⁸ *Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique c Colombie-Britannique*, 2020 CSC 13

renforcer la place du français dans la Belle Province, par exemple, en reconnaissant de nouveaux droits linguistiques pour les employés, et de nouvelles obligations de francisation pour les entreprises situées au Québec, incluant les entreprises de compétence fédérale (bien qu'on puisse se questionner sur l'autorité constitutionnelle du Québec de légiférer sur cet aspect du fonctionnement des entreprises fédérales) et pour les membres des ordres professionnels ; et en nommant un commissaire à la langue française chargé de surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec. Ces nouvelles mesures sont ambitieuses, certes, mais peu étonnantes puisqu'en fin de compte, elles participent au même projet social qui anime le Québec depuis les années 1970 en ce qui concerne la francisation des sphères publiques et privées de la province. Plus étonnantes toutefois sont les dispositions du projet loi n° 96 qui visent à affirmer les unicités constitutionnelles du Québec au sein de la fédération canadienne, et à valoriser et à faire rayonner le français au-delà de ses frontières. Au lieu de quitter la fédération canadienne pour mieux protéger la langue française, le Québec entend désormais « jouer un rôle de premier plan auprès des communautés francophones et acadiennes »⁹ et assumer pleinement son caractère distinct *au sein du Canada*. C'est à ce titre que le projet de loi n° 96 propose l'enchâssement des dispositions suivantes dans la *Loi constitutionnelle de 1867* : « 90Q.1. Les Québécoises et les Québécois forment une nation » et « 90Q.2. Le français est la seule langue officielle du Québec. Il est aussi la langue commune de la nation québécoise. »¹⁰ Trente-quatre ans après l'échec de l'Accord du lac Meech (avec sa clause de la « société distincte »), le Québec revient à la charge et se positionne comme le défenseur de la nation québécoise et l'allié de la francophonie canadienne. Cette initiative soulève un débat au sein de la communauté des constitutionnalistes canadiens : certains estiment qu'il faudrait, au titre de l'alinéa 43b) de la *Loi constitutionnelle de 1982*, obtenir l'aval du Sénat et de la Chambre des communes pour rendre cette modification opérante, tandis que d'autres sont plutôt d'avis qu'il s'agit d'une modification relevant de la « constitution interne » du Québec, que ce dernier peut modifier à volonté au sens de l'article 45 de la même *Loi constitutionnelle*.

Not to be undone, the federal government tabled its draft legislation in June 2021, descriptively entitled *An Act for the Substantive Equality of French and English and the Strengthening of the Official Languages Act* (Bill C-32). It is the most significant proposal on the status of French and English in Canada since the 1982 enactment of the Charter, which entrenched the main provisions of the 1969 OLA in the Constitution. Bill C-32 is premised on the acknowledgment of a simple fact about Canada: despite the splendid declaration in

⁹ Assemblée nationale du Québec, *projet de loi no 96 : Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, 42^e législature, 1^{ère} session, 1^{ère} lecture 13 mai 2021, article 19.

¹⁰ *Ibid.*, article 159.

section 16 of the Charter that both official languages have equal rights and status, the reality is that French and English are not on the same footing in this country. As Statistics Canada regularly reports, English dominates everywhere while French is in a slow state of decline, including in Quebec. With Bill C-32, the federal government argues that it is constitutionally mandated to do more to protect French from coast to coast and achieve substantive equality (as opposed to formal equality) between official languages. In this context, this means giving French a boost. The fact that Bill C-32 is explicitly based on an asymmetrical approach to official languages is a remarkable change in government policy.

Atteindre une égalité réelle entre les langues officielles, c'est donner un coup de pouce au français. À cette fin, le projet de loi C-32 – qui fait plus de 55 pages – introduit une gamme de mesures ambitieuses visant à soutenir les communautés francophones et leurs institutions, à améliorer l'accès à l'immersion française et, plus généralement, à renforcer l'exemplarité du gouvernement fédéral en matière de bilinguisme officiel. Par exemple, la loi obligerait désormais le gouvernement à adopter une politique d'immigration francophone favorisant la vitalité des communautés minoritaires francophones, en mettant l'accent sur le recrutement d'enseignants francophones pour les programmes d'immersion, de langue seconde et de français. L'objectif ici, exprimé dans le préambule du projet de loi C-32, est d'améliorer les possibilités pour tous les Canadiens d'acquérir les deux langues officielles et de favoriser une plus grande cohésion sociale à l'échelle du pays.

De nombreux changements sont sensés et opportuns, comme l'exigence d'une révision périodique de la LLO tous les dix ans et le renforcement des pouvoirs d'exécution du commissaire aux langues officielles. De plus, le projet de loi C-32 reconnaît les démarches de réappropriation et de revitalisation linguistiques entreprises sous l'égide de la *Loi sur les langues autochtones* de 2019. L'une des propositions les plus ambitieuses est l'application de la LLO aux entreprises privées relevant de la compétence fédérale (comme les banques, les entreprises de transport et de télécommunication) qui exercent leurs activités au Québec et dans les régions du Canada à forte présence francophone, telles que le Nouveau-Brunswick et l'est de l'Ontario. Cette dernière mesure est visiblement calquée sur le projet de loi n° 96 du Québec qui, pour sa part, viserait à assujettir les entreprises fédérales aux dispositions de la *Charte de la langue française*. L'intervention fédérale dissiperait tout doute au sujet de la validité constitutionnelle de la mesure.

Another key proposal in Bill C-32 is the plan to repeal the provision of the OLA that currently exempts the Supreme Court of Canada from the obligation to ensure that judges hearing an appeal can understand both official languages without the assistance of an interpreter. This measure effectively codifies the government's current practice of appointing

only bilingual judges and would bring the Supreme Court into line with other federal courts and tribunals. Some critics argue that such a move will only impede the appointment of Aboriginal and other racialized candidates to the highest court of the land. On the other hand, the appointment of Justice Mahmud Jamal in June 2021 – the first non-white person to be appointed to the Supreme Court – is a powerful demonstration that diversity and bilingualism are not mutually exclusive in Canada.

Bill C-32 reflects many of the ideas contained in this book. The presenters at the 2019 Symposium on the 50th Anniversary of the OLA spoke presciently of the need for greater consultation, transparency and for more robust enforcement of minority official language rights in Canada, particularly with respect to French. Minister Joly's remarks during the Symposium, more than two years before tabling Bill C-32, telegraphed her government's new policy in this regard. Former Official Languages Commissioner Graham Fraser emphasized the need to correct the contradictions and incoherencies within Part VII of the OLA. Professor Turnbull, for her part, spoke of the importance of promoting bilingualism through increased language training, all while supporting the revitalization of Indigenous languages as part of reconciliation. Bill C-32 also adopts Professor Foucher's suggestion of enshrining the existence of the Court Challenges Program in the OLA, to protect it from future political maneuvering.

En revanche, le projet de loi C-32 ne donne pas suite à certaines propositions lumineuses mises de l'avant durant le Symposium, dont celle de la professeure Cardinal et du réseau associatif qui, depuis longtemps, revendiquent une nouvelle gouvernance des langues officielles dirigée par le Conseil du trésor à titre d'agence centrale. Au lieu d'instituer un nouveau tribunal administratif spécialisé en matière de langues officielles, comme l'avait proposé la professeure Cardinal, la FCFA et d'autres acteurs, le projet de loi C-32 confère de nouveaux pouvoirs au commissaire aux langues officielles du Canada visant à assurer le respect de ses recommandations, incluant le pouvoir, dans certaines circonstances, d'émettre des ordonnances contraignantes. Enfin, s'agissant des ententes fédérales-provinciales/territoriales, le projet de loi C-32 passe sous silence la question des clauses linguistiques portant sur la consultation effective des communautés de langues officielles minoritaires, l'accessibilité publique des ententes et la reddition de comptes des provinces ou territoires à l'endroit des communautés minoritaires. Pour ma part, j'espérais une disposition qui obligerait le ministre de la Justice à parachever l'œuvre du rapatriement et à donner suite à

l'obligation prévue à l'article 55 de la *Loi constitutionnelle de 1982* de faire adopter la version française des textes constitutionnels « dans les meilleurs délais »¹¹.

Though they quibbled on a few minor details, the opposition parties greeted Bill C-32 with general approval, except perhaps the Bloc Québécois. But that general support evaporated when Bill C-32 lapsed at the end of the summer. At the request of the Prime Minister, Parliament was dissolved on August 15, and a general election was called for September 20, 2021. This preface was written halfway through the campaign. The Liberals, Conservatives, NDP and Greens have all vowed to follow through on the much-needed modernization of the OLA. Whoever forms the government, one can be optimistic that a new bill will be tabled and enacted sometime in 2022.

There is still time and no shortage of ideas to improve on Bill C-32 so that the next version of the OLA can push Canada further along the path to substantive equality between official languages by nurturing a public culture and discourse focused on the linguistic security of Canada's Francophone and Indigenous communities.

Cet ouvrage déborde de réflexions érudites, dont celles de Valérie Lapointe-Gagnon sur les moments forts de l'histoire de la dualité linguistique canadienne et celles de Graham Fox sur l'importance de la procédure dans la réforme d'une loi comme la LLO, qui porte sur les représentations sociales de la citoyenneté canadienne. Cet ouvrage contient en plus des témoignages personnels émouvants sur l'importance de nos langues officielles, de la part d'acteurs des secteurs journalistiques et médiatiques, dont Daniel Lessard, Christopher Curtis et Glenn O'Farrell. En somme, cette collection d'essais et les arguments qu'elle avance serviront à mieux outiller les prochains élus, quels qu'ils soient, et à façonner une LLO du 21^e siècle à la hauteur de nos aspirations les plus chères.

9 septembre 2021

¹¹ Une contestation judiciaire à laquelle je suis associé a d'ailleurs été entreprise pour que la Cour déclare que le gouvernement fédéral est en violation de son obligation constitutionnelle. Voir *Serge Joyal et François Larocque c Canada (PG) et Québec (PG)*, Cour supérieure du Québec, No 500-17-109358-195 (29 août 2019).

CONFÉRENCIERS PRINCIPAUX | KEYNOTE SPEAKERS

UNE QUESTION POUR TOUS LES CANADIENS AN ISSUE FOR ALL CANADIANS

Graham Fraser

Ancien commissaire aux langues officielles |
Former Commissioner of Official Language

Je m'en voudrais si je n'exprimais pas, en partant, mon appui pour le document de positionnement publié par mon successeur, Raymond Théberge, sur la modernisation de la Loi. Il a renforcé des éléments importants, il a soulevé des idées nouvelles, il m'a rassuré quant aux propositions pour lesquelles j'avais des réticences. J'aimerais le féliciter ainsi que son équipe pour une contribution importante. De plus, j'aimerais répéter deux commentaires qu'il a faits : « Dans l'appareil fédéral, les ordres viennent d'en haut, et si le signal ne vient pas d'en haut, c'est clair que le suivi ne se fera pas ». Il a aussi reconnu, dans une entrevue, une certaine nonchalance de la part du gouvernement actuel : « On n'a pas fait la promotion de la dualité linguistique ces dernières années », disait-il. Mais j'ai décidé que je pourrais – avec le recul que j'ai pris depuis mon départ comme commissaire aux langues officielles – réfléchir à la nature du défi auquel la *Loi sur les langues officielles* est censée faire face.

I always think it's worthwhile going over the basics when we are to discuss language legislation, language policy and language rights. Heinz Kloss, a sociolinguist, describes these as tolerance-oriented rights and promotion-oriented rights. Tolerance-oriented rights, as Stephen May explains, involve the right to speak a language at home, to establish private and cultural institutions where the language can be used and the right to establish private schools in that language. The state, as Kloss says, does not interfere with the efforts of the minority to make use of their language in the private domain. Promotion-oriented rights involve the recognition of minority rights in the public domain. Nearly 160 states provide for the legal protection of language groups. As former Superior Court judge, Michel Bastarache put it: "Minorities will usually insist on measures providing the most effective

defences against assimilation”. This will require positive measures to protect their identity. For them, education rights are paramount, as is the development of the concept of equality. The adoption of official languages by necessity means that official language groups will enjoy protection going far beyond tolerance. The purpose behind the adoption of an official language is in fact to encourage the flourishing of official language groups as a component of the democratic ideal.

In 1967, Pierre Trudeau, who was then the Minister of Justice, defined language rights very simply: the right to learn and the right to use. What did that mean? First, education rights. The right to education in the minority language means that the government has an obligation to provide schools in the minority language. Second, the right to use the minority language in dealing with the state and its institutions and the right to government services in the minority language. A few months later, still in 1967, the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism defined language rights this way: “Strictly speaking, a language right is a specific legal protection for the use of a given language”. It involves the use of a language in the conduct of public affairs, in the parliamentary and legislative process, in the day-to-day administration of government, in the rendering of justice and in the public-school system. It may also involve private activities.

Les recommandations des commissions royales ont mené, effectivement, à la *Loi sur les langues officielles* de 1969.

And the key elements of the *Official Languages Act* were entrenched in the *Charter of Rights and Freedoms* in 1982. So, who gets language rights in Canada? The Charter is pretty clear. According to section 17, everyone has the right to use English or French in parliament; section 19 says that any person can use English or French in any federal court; section 20 says that any member of the public can communicate with and receive services from the federal government; and section 23 says that citizens of Canada have minority language educational rights. So, we have a sliding scale of rights differentiating between the rights of citizens, of anyone and the members of parliament.

In 1988, the act was significantly revised. Public servants working in a bilingual district were given the right to work in the official language of their choice; a radical empowerment of employees to dictate their preference to their managers and their executives. But human nature being what it is, the degree to which the life of a public servant is defined by other people – hierarchies being what they are – it still remains a challenge for an employee to say, “I insist on working in my language of choice”.

Since the *Official Languages Act* and the Charter, we have seen a significant growth in the vitality of Francophone minority communities, one of the goals of the 2015 amendment of Part 7 of the Act. We also see significant support for the *Official Languages Act*, as the Environics survey published in the *Globe and Mail* on May 21 demonstrates. As the Minister said, 82% of Canadians support Canada having two official languages and this support has remained stable over time. In 2001, a similar proportion supported. Eight in 10 immigrants also support the policy of Canada having two official languages and support is just as high, 83%, among those who identify as indigenous. My explanation for the fact that immigrants and indigenous people have an even higher support for Canada's language policy than English Canadians do is that they understand it as a fundamental part of the country's identity.

However, the British novelist Zadie Smith wrote a few years ago that “progress is never permanent, will always be threatened, must be redoubled, restated and reimagined if it is to survive”. Thus, what we face is a challenge of redoubling efforts, restating policies and reimagining goals to ensure that Canada can thrive as a country with two official languages.

Let me be candid, we are now less than five months from the next election and one month until the House rises. Whatever else emerges from this symposium, from these meetings across the country, the Commissioner's recommendation, the reports to parliamentary committees, there will not be an amended *Official Languages Act* during this year of the 50th anniversary of the first passage of the Act in 1969.

Commissioner Théberge has recommended that the new act be completed by 2021. But even that may be a challenge. It is difficult to assume, in the turbulence of an American presidential campaign, the international consequences of Brexit, the ongoing conflict with China, the difficulty of reconciliation with indigenous peoples, the challenge of climate change and the tensions of pipeline politics that amending the *Official Languages Act* will be a major government priority in 2020.

Mais d'un autre côté, il est possible d'imaginer ou de repenser, comme le dirait Zadie Smith, une approche qui pourrait transformer notre imaginaire identitaire, et en même temps, notre paysage linguistique. Donc, si on a manqué le rendez-vous qu'était le 150^e anniversaire de la Confédération pour en faire un événement de promotion de la dualité linguistique et si on a manqué le 50^e anniversaire de la Loi pour la moderniser, laissez-moi vous suggérer un autre anniversaire à venir : l'année 2020 marquera le 25^e anniversaire du référendum de 1995, celui qui a été rejeté par une marge de moins de 55 000 voix ou 1 % du vote. Dans un livre que j'ai écrit dix ans après ce référendum, j'ai fait un bilan de ce qui a été fait et ce qui n'a pas été fait par le gouvernement pour réconcilier les

Québécois avec le pays où ils ont décidé de rester. Dans le dossier des mesures qui ont été prises, j'ai noté le transfert de certaines responsabilités au Québec, une plus grande visibilité des symboles canadiens, le malheureux programme de commandites, le Renvoi relatif à la sécession du Québec par la Cour suprême et la *Loi de clarification*.

What was not done? I pointed out that no effort was made to increase the contact between the rest of Canada and Quebec. There were no Quebec studies programs established in English Canadian universities. There was no Canadian equivalent to the European Erasmus program established to encourage students in French-speaking and English-speaking universities to spend a year in an institution of the other language. In fact, the one such institutional program that did exist, Collège militaire royal which received students from Kingston who were at military college, was shut down as a post-secondary institution and is only now close to returning to its previous status. There was no systematic attempt to make unilingual Quebecers aware that they could be served in French in national parks across Canada and no renewed effort to ensure that this was in fact the case.

I acknowledged that exchanges did exist as they still do, but described them as a drop in the bucket. Interestingly enough, rereading what I wrote in 2005, I noticed that my observations of what had and had not been done, I did not mention the *Official Languages Act*. That was partly because it was amended just as I was sending the final proofs off to the publisher, so I was barely able to mention the changes to Part 7 of the Act. But like so many others, I was hopeful that obliging federal institutions to take positive measures for the growth and development of minority language communities would be effective.

Mais il y a presque exactement un an, dans la décision rendue par la Cour fédérale dans l'affaire *Fédération des francophones de la Colombie-Britannique c. Canada (Emploi et Développement social)*, le juge Gascon a mis fin à ces illusions – à court terme du moins. Comme vous le savez, et le juge l'a noté, la Fédération des communautés francophones de la Colombie-Britannique (FFCB) argumentait que dans le contexte de l'entente de paiements de transfert entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial pour l'administration du service d'aide à l'emploi, le ministère fédéral et la Commission de l'assurance-emploi du Canada avaient manqué à leurs obligations linguistiques envers la minorité linguistique francophone. Comme le juge l'a dit : « comme commissaire, je suis intervenu pour faire valoir ce que devrait être, selon moi, l'interprétation est d'amener aux articles de la *Loi sur les langues officielles* en cause dans le présent dossier » La décision a été portée en appel et je vous réfère aux arguments de l'équipe juridique du commissaire Théberge qu'on retrouve dans le *Mémoire des faits et du droit du commissaire aux langues officielles*, soumis à la Cour d'appel fédérale en février 2019.

Mais je pense que vous devez prendre note de l'analyse du juge Gascon. Dans sa décision exhaustive – 105 pages en anglais, 146 en français –, il fait une comparaison méticuleuse du poids des mots et de leur signification en anglais et en français dans les différentes parties de la Loi.

Dans le paragraphe 213, le juge Gascon compare, dans d'autres parties de la Loi, le mot « mesures » qui est employé soit avec l'article « les » ou avec les qualificatifs « voulues », « indiquées » ou « nécessaires », avec l'expression « des mesures positives » que l'on retrouve dans la partie VII, soit l'article indéfini « des » et le qualificatif « positives », et ce, je cite : « sans offrir davantage de précisions ou de caractère contraignant ».

I will not go through all of Judge Gascon's extremely detailed arguments except to note that in paragraph 216 he states flatly that in short, section 41 does not impose specific and particular duties on federal institutions and in his conclusion in paragraph 293, he states that "the scope of the duty contained in section 41 is hamstrung by the absence of regulation and the remedies sought by the FFCB are not supported in the current Act as drafted, structured and emblematic". As I say, the decision is being appealed to the Federal Court of Appeal by the Commissioner and the FCFA. But there is nothing to prevent the government from correcting these contradictions and incoherencies when it modernizes the law.

What are the others changes that have occurred since I wrote my book two decades ago? We've seen a number of post-secondary institutions continue to take small steps to ensure that university graduates are fully bilingual. I am thinking of the immersion program at the University of Ottawa, the success of the BAFF at Simon Fraser, the transformation of Collège St-Boniface into a university and the continued, valuable work done by York University's Glendon College and Université Saint-Anne. However, these remain boutique programs. And on the other hand, we've seen the government of Ontario shelve the plans for a French-language university. We have seen a decline in bilingualism among anglophones outside Quebec.

A columnist recently wrote in *The Economist* that "Canadian politicians are usually bilingual as a matter of course." If only that were true. It is true that bilingualism is the defining qualification for political party leadership, but many Canadian politicians do not meet that requirement.

We've seen the continuing series of action plans for official languages which were renamed "roadmaps" by the Conservatives. These have involved millions of dollars being directed towards minority language communities, French second language learning and so on, and I congratulate the minister for her latest version of this approach. I applaud these initiatives.

It is proof of their success that they have survived two changes of government. However, over the last two decades, under Conservative and Liberal governments, these initiatives have had one thing in common: while they have been critically important for the vitality of Canada's linguistic minority communities, they have been virtually invisible to Canada's linguistic majorities.

En effet, l'une des caractéristiques des communautés de langue officielle en situation minoritaire, c'est leur invisibilité. Je dirais que le seul élément positif de la décision du gouvernement Ford d'abolir le poste de commissaire aux services en français et de suspendre les plans pour l'université francophone est que les 14 000 manifestants dans les rues de l'Ontario ont fait comprendre au Québécois que oui, il y a des francophones au Canada. Je dirais que la situation actuelle est la suivante : la majorité des francophones au Québec souffre d'insécurité, les minorités anglophones au Québec sont méconnues, les minorités francophones sont invisibles et la majorité anglophone est insensible. Comment peut-on résoudre ce problème ? D'abord, parlons de l'insécurité culturelle au Québec.

Over 60 years ago, the Tremblay commission, Quebec's royal commission on constitutional problems, defined French Canada's identity in terms of religion. "French-Canadian culture is, in fact, a particular form of the universal Christian concept of Man and of order," the commissioners wrote in 1956, defining this culture as spiritual and anti-materialist and defining the principal characteristics of the French-Canadian culture as Christian, spiritual, personalist, communal, qualitative, centred on "Man" with a capital "M", ordered for his perfecting and for the full realization of his natural and supernatural vocation. Two decades later, the *Charte de la langue française* defined not French Canada but Quebec in terms of language.

La première phrase du préambule de la Loi dit : « La langue distinctive d'un peuple majoritairement francophone. La langue française permet au peuple québécois d'exprimer son identité ».

So, in a relatively short period of just over 2 decades, we see Quebec move from a primarily religious identity that was applied to French Canada to the use of language as the source of identity for Quebec. Now I would argue that the linguistic insecurity that the *Charte de la langue française* addresses has been replaced by a broader cultural insecurity that the *Loi sur la laïcité*, Bill 21 is intended to address. I do not want to dwell on Bill 21 except to observe its hereditary connection to the *Charte de la langue française* as a declaratory expression of identity.

In contrast, the debate about the modernization of the *Official Languages Act* has largely been a debate about technicalities. Should the wording of Part 7 be strengthened? Should a tribunal be established? Should the Commissioner be given the power to impose penalties? Should section 16 of the *Official Languages Act*, which exempts the Supreme Court from the requirement that judges be bilingual, be amended?

These are important questions and I shared my views on them with two parliamentary committees. The legislation understandably is focused on the linguistic minorities, their rights, their access to service, to education, to justice; so is the Charter and the jurisprudence that has flowed from it.

But what has been missing from the discussion in my view is a larger question of Canadian identity. If Canada's two official languages are seen and understood as a key component of national identity, and if the health and vitality of the two languages and the cultures expressed in them are seen and understood as critical elements in the definition of the country, then the policy is no longer simply about minority rights.

Canada's official languages and the policies that support them need to be understood and promoted for their importance to the linguistic majorities. Canadians need to feel that our two official languages belong to all of us, whether or not we speak them.

This insight occurred to me when I heard Professor Jennifer Rattray of the University of Winnipeg say in a discussion on Indigenous languages: "I do not speak my language". That is the feeling that all Canadians should have about English and French. That they are our languages even if we do not speak them. We have two national linguistic communities in this country that enjoy national television and radio networks, that generate books, newspapers, movies, songs, not to mention jurisprudence.

I said earlier that the francophone majority in Quebec suffers from its insecurity, the anglophone minorities from being misunderstood, the francophone minorities are invisible and the anglophone majority is insensitive. This latter phenomenon is not unusual. All majorities tend to be insensitive to the needs of minorities. Legislation can go part of the way to address these challenges, but it cannot go all the way. I have said that when all you've got is a hammer, everything looks like a nail. And at times all that minority communities in this country have had has been the hammer of legislation and the anvil of the courts. But I would argue that governments at all levels need to lift their eyes and raise their game so that they can convey to all Canadians the essential role that our two languages play in our identity, that is to say in our history, in our literature, in our films, in our music,

in our television, in our welcoming of newcomers, in our presentation of ourselves to the world, in our creation of a unique North American society, today and in the future.

POURQUOI EN SERAIT-IL AUTREMENT ? HOW COULD IT NOT BE?

Glenn O'Farrell

Président-directeur général, Groupe Média TFO |
CEO, Groupe Média TFO

Cette conférence nous permet de nous pencher sur l'avenir du caractère bilingue de notre pays dans le contexte numérique du monde contemporain. J'aborde cette tâche avec modestie, mais investi de la petite expérience des dernières années passées à transformer un télédiffuseur traditionnel en déclin, en une entreprise média multiplateforme performante, ici, mais aussi à l'étranger.

Ce qui nous réunit aujourd'hui est une discussion relative au bilinguisme, à titre de l'un des accommodements fondamentaux de la construction du Canada en tant que nation. Il s'agit du premier contrat social d'accommodement entre deux peuples fondateurs européens, les deux cultures et langues fondatrices – dans le cadre d'une relation imparfaite et évolutive avec les peuples autochtones – suivi de l'arrivée de gens de cultures et de langues variées. Comme vous le savez, c'est ça l'histoire du Canada.

Le concept de la dualité des langues officielles soutient le fondement de notre potentiel illimité à titre de pays constitué de plusieurs peuples différents. Il fournit un cadre formidable de respect et d'accommodements, ce qui nous enrichit et nous améliore comme pays. Ce concept alimente des compétences de collaboration efficace, d'inclusion véritable et de courtoisie partagée.

In my view, these are critical assets that have and will continue to directly contribute to advance our future economic and social success as a nation. Our ability to successfully go forward constitutionally, economically and socially as a country is fundamentally enhanced by the bilingual character of Canada.

So how do we design a renewed vision for Official Languages legislation to ensure the revitalization of our bilingualism? To begin, it seems clear that we should find ways to extend and enfranchise the concept of bilingualism to more Canadians whether they speak both official languages or not. This and many other questions need to be carefully explored with an eye on the digital future. Hence, it is good to take stock of the last fifty years. Equally or more important is the need to urgently plan decisive action to ensure the next half-century continues the work of building a compassionate, resilient, economically vibrant and progressive Canada for future generations, en anglais et en français. I will therefore focus my comments and raise a few questions, mostly, looking ahead.

Ne nous leurrions pas : la protection de la vitalité des langues officielles dans un monde en changement et de plus en plus numérique est une tâche difficile. Mais ce n'est pas impossible. Nous devons calmement réfléchir à l'évolution d'une langue – et par le fait même d'une culture – et la projeter dans l'avenir. Comment peut-elle être cultivée ? Comment peut-elle s'épanouir ? Nous devons penser de façon différente, puisque nous baignons dans le changement.

En nous tournant vers l'avenir et en nous penchant sur les mesures à prendre afin de nous assurer que le Canada maintienne son engagement envers un modèle progressif de diversité et d'inclusion avec le français et l'anglais à titre de langues officielles, nous devons tenir compte de la portée et de l'ampleur de ce grand chantier de changements. Nous avons vécu des transformations technologiques remarquables qui nous donnent des percées inimaginables dans plusieurs sphères d'activité, y compris tous nos outils de communication.

Commençons par la base : nous devons comprendre que nos moyens de communication ont changé du tout au tout, et ce, à tous les égards. Prenons les communications au foyer : en 2004, plus de 90 % des foyers en Amérique du Nord avaient des téléphones de ligne terrestre. Aujourd'hui, seulement 40 % des foyers en sont équipés, alors que 50 % des foyers ont uniquement des téléphones cellulaires. Bien que nous appelions toujours « téléphones » ces appareils de communication vocale, les groupes démographiques en croissance les utilisent rarement pour la communication vocale, préférant les messages textes.

Nous avons tous une anecdote à cet égard. Voici la mienne : mes filles répondent presque immédiatement à tout texto que je leur envoie... mais seulement exceptionnellement, et je veux dire vraiment exceptionnellement, répondent-elles à un appel de ma part. Elles se font un point d'honneur de ne PAS activer la boîte vocale de leurs appareils. Je n'y comprends strictement rien, mais voilà. Surprenant ? Au cours de l'histoire, n'avons-nous pas été

témoins de plusieurs itérations ou de modifications de langage et de l'évolution de son emploi ?

Pourquoi en serait-il autrement ?

When you step back, and assess the big picture, it becomes clear: Every element of our societal structures is in transition. Joi Ito of MIT Media Labs calls it a process that is “replacing the very operating system of society itself”. This is profound disruption producing accelerating and greater change than we have perhaps ever witnessed.

Let's bring it back to language. In the context described by Joi Ito, is it overstated to suggest that our relationship to language is not conditioned and determined by the software, artificial intelligence, devices and platforms we use in our everyday lives?

How could it not be?

It leads you to wonder: How is our basic human instinct for verbal communication evolving as we integrate and adopt sophisticated technology in almost every human experience? As we move away from keyboards to voice activation as the way we command technology, will languages acquire a new significance? How will language develop in a world where sensor technologies capture, interpret and communicate emotions and facial expressions? All these smart assets will aggregate data that will be processed by algorithms to produce insights, outcomes and impacts, including language. Don't kid yourself: algorithms are not neutral. They are basically opinions embedded in math. Will the character and personality of algorithms not come with the language and cultural influences of their authors?

Again, how could it not be?

À l'avenir, si nous voulons une législation efficace pour nous assurer que les langues officielles continuent de définir le caractère de notre pays, ce sont des exemples de questions qui doivent être soigneusement étudiées pour redéfinir cette vision. De toute évidence, cet enjeu est majeur et doit être envisagé différemment dans une perspective de groupe linguistique minoritaire ou majoritaire, selon le cas. Voilà pourquoi la volonté de la ministre Mélanie Joly de réviser la *Loi sur les langues officielles* afin de la moderniser pour qu'elle corresponde à l'ère numérique m'interpelle.

Deux millions de Canadiens vivent et parlent le français en situation minoritaire. Un regard sommaire de l'évolution de la situation porte à réflexion : bien que la population du pays continue de croître, selon Statistique Canada, la proportion de ceux qui peuvent converser en français diminue de façon continue depuis trente ans. Au cours de la dernière semaine,

un nouveau sondage de G&M/EnviroNics révélait que, bien qu'en théorie, plusieurs Canadiens soutiennent toujours le bilinguisme, il s'avère que dans la pratique, de moins en moins de parents se soucient que leurs enfants apprennent le français : seulement 69 % y voient de l'importance, tandis qu'en 2001, 86 % y accordaient une importance. Bien que plusieurs facteurs puissent expliquer cette situation, est-ce possible que ces résultats soient un reflet de l'impact de notre environnement numérique émergent ?

Pourquoi en serait-il autrement ?

There is ample evidence to suggest that tech fuelled innovation across many if not most economic and societal sectors is reducing the impact of the public policy toolkit that worked in the '70s, '80s, and even the 1990s. Consider the change we are witnessing in fintech, hotels and hospitality, agriculture, mining, transportation, or the promise of blockchain applications. We need new public policy measures customized for change and short-term cycles of renewal to maintain relevance. And turning back to our topic today, we need to seriously reconsider how to truly modernize the *Official Languages Act*, and other legislation that have bearing on the concept of linguistic duality, like the *Broadcasting Act*, which, as you know, is currently under review by a panel of experts.

The precipitating cause of these reviews is simple: the Internet has transformed the way people of all dialects communicate, engage with each other... and consume content. It has given us entirely new ways to access cultural, informational, and educational products. To put it simply, there are basically only two possible responses for this dynamic and transformative digital marketplace: either we continue to practice business as usual or we must adapt and reinvent our models.

Oui, c'est possible de se réinventer. Chez Groupe Média TFO (GMTFO), nous qui avons un mandat de sauvegarder et de promouvoir la vitalité de l'éducation franco-ontarienne, la position est claire : l'innovation doit être au cœur de toutes nos démarches. Au cours des dernières années, GMTFO a vécu une transformation culturelle par le biais d'un engagement à se réinventer ou, comme l'a si bien énoncé l'auteur futuriste Alvin Toffler, en se concentrant constamment sur les tâches d'apprentissage, de désapprentissage et de réapprentissage.

Nous avons transformé un diffuseur public traditionnel en un acteur numérique avec une empreinte robuste en Ontario et au Canada en nous focalisant sur les forces derrière les changements de tendance de consommation médiatique. Nos canaux numériques ont accumulé près de 800 millions de visionnements à partir des endroits les plus évidents jusqu'aux endroits les plus inattendus de la planète. Nous avons changé les fondements de

nos stratégies d'entreprise en ce qui a trait à la production, l'acquisition et la distribution de contenu afin de donner un service réactif et dynamique à nos auditoires cibles. Ce faisant, nous avons constaté que nous pouvions avoir une plus grande portée et devenir des exportateurs de contenus éducatifs de langue française, de l'Ontario aux États-Unis et vers plusieurs autres nouveaux marchés internationaux, tout en conservant notre identité profonde et notre raison d'être. Nous avons même trouvé de nouvelles sources de revenus.

Dernièrement, nous avons vendu en Chine deux de nos séries d'émissions éducatives produites ici et, au cours des deux premiers mois, elles ont été visionnées plus de 8 millions de fois ! Nous sommes fiers de ces résultats. Cependant, nous ne tenons rien pour acquis et nous continuons notre apprentissage, désapprentissage et réapprentissage afin de garder notre pertinence.

Grâce aux leçons apprises lors de notre périple d'innovation numérique, je vous offre quelques commentaires personnels relatifs à l'approche de l'actualisation de la *Loi sur les langues officielles du Canada*.

Let's begin with the obvious: the primacy of English on the Internet is almost absolute. Estimates range: somewhere between 70 and 80 percent of the content on the Internet is in English. The overall amount of French language content available sits at between 5% and 7%. This lamentable amount of French language content stands in contrast to the 300 million French speakers and the 29 countries where French is an official language. We have work to do!

The Internet has brought people from around the world together and has permitted countless economic and social innovations; but language has been homogenized. Why does this matter? Well, it's been said that "the limits of my language mean the limits of my world" (Wittgenstein). And so, is there any doubt that language profoundly affects your experience of the Internet, what you do online, what you access, from news to fiction, fake and folly, and everything in between?

How could it not be?

This is the place where so much of modern life now unfolds: 90% of all Canadians use the Internet; 86% have a broadband Internet connection at home; 74% of Canadians spend at least 3–4 hours online every day; 52% of Canadians have five or more Internet connected devices in their home; mobile purchases increased to 40% in 2018 from 12% in 2014. And by the way, 62% of Canadians prefer making online purchases from Canadian businesses. That proves once again that while we want choices, we like to buy homegrown stuff.

Cela m'amène à vous poser la question suivante : au cours de la vingtaine d'heures que vous allez passer en ligne cette semaine, quelle sera la langue du contenu que vous utiliserez ?

Un chercheur israélien du nom de Neil Gandal a étudié l'utilisation des langues en ligne et, plus particulièrement, les habitudes en ligne des Québécois. Il a constaté que le Québécois de langue française, utilisateur moyen d'internet, passe plus des deux tiers de son temps sur des sites de langue anglaise; plus l'utilisateur est jeune, plus il utilise du contenu de langue anglaise.

Nous avons tous vu la preuve de l'évolution de la langue en ligne : des formulations abrégées aux mêmes, en passant par les mots-clics ; un nouveau lexique de l'âge numérique émerge – pour le meilleur ou pour le pire – en temps réel sur nos écrans. Cette évolution langagière est au cœur des échanges humains et d'une vision commune. Puisque les nouvelles générations forgent leur identité en ligne, nous courons le risque que ces identités soient surtout influencées par une culture et du contenu anglophones. Comme je vous l'ai indiqué plus tôt, à l'heure actuelle, seulement 5 % à 7 % de tout le contenu sur internet sont de langue française. Je vous souligne que ces pourcentages sont le reflet du contenu de langue française offert sur Netflix (6 %) et YouTube (5 %).

Ce n'est pas un nouveau défi. L'anglais est depuis longtemps la lingua franca de l'internet. Mais, à mon avis, plus nous continuons sans de nouvelles stratégies et sans de nouvelles mesures pour améliorer la place relative du contenu de langue française, plus sa situation sera en péril. Ce qui me ramène au point que j'ai énoncé au début.

Our policy of two official languages nurtures the heart of our greatest potential as a country of many, different peoples and numerous accommodations. It provides a formidable framework of respect and understanding that makes us richer and better as a country. It fuels competencies of meaningful collaboration, genuine inclusion and shared civility. Our ability to successfully go forward and succeed, economically and socially, as a model country of the 21st century, is fundamentally enhanced by the bilingual character of Canada.

Let me be clear: The changes we need are pressing. This cannot take the regular course of legislative reform. The passage of time is playing against our best interests. We are at a point of inflection of the most urgent nature. We need to respond to the questions mentioned earlier and many more. We need to look ahead and anticipate the measure of emerging innovations ranging from AI to implants. We need to develop new practical measures to modernize our Official Languages legislation and other areas of public policy that will contribute to the solution-building mode we must emphatically adopt to enhance the digital presence of the French language.

De façon impérative, nous devons nous mettre à la tâche de produire plus de contenu original canadien, surtout – mais non exclusivement – de langue française, et ce, dans toutes les catégories, tout en nous donnant les moyens de le rendre accessible le plus rapidement possible. Cela exige de nouvelles ressources financières réservées non seulement à la production, mais également afin de rendre le contenu actuel et futur disponible. Par conséquent, le prochain budget fédéral devra prévoir de nouvelles mesures de financement annuel permanent à l'appui de ces initiatives.

Nous devons penser sans contrainte : inventer de nouvelles façons de faire, se donner de nouvelles conventions. Nous devons développer de nouvelles alliances avec l'industrie et les parties prenantes. Nous devons, de concert avec nos partenaires internationaux (l'UNESCO et l'Organisation internationale de la Francophonie [OIF]), avoir une approche musclée et ferme dans tous nos efforts axés sur l'action.

J'étais très heureux, la semaine dernière, de voir le gouvernement fédéral soumettre une charte numérique pour les Canadiens dans laquelle se retrouvent des objectifs et des principes ambitieux pour notre époque. La *Charte numérique du Canada* est une brillante initiative. Il s'agit maintenant de mettre de la viande autour de l'os. J'ai bon espoir que le gouvernement fédéral mettra en œuvre cette charte rapidement et qu'il ira de l'avant avec sa réforme de la *Loi sur les langues officielles* et la *Loi sur la radiodiffusion*, par le biais de solutions locales qui soient adoptées, promulguées et soutenues de façon significative.

Finally, we must seek ways to develop new technology enabled approaches to grow the appeal of French as a second language. We need to find ways to move the perception of bilingualism away from that of an obligation mandated by government, to a perception of personal opportunity that appeals to the heart.

Pourquoi en serait-il autrement ?

TÉMOIGNAGE D'UN BEAUCERON À OTTAWA THOUGHTS OF A BEAUCERON IN OTTAWA

Daniel Lessard

Journaliste, analyste et romancier |

Journalist, analyst and author

Quand j'ai commencé dans le métier en 1969, mon plus grand problème avec la *Loi sur les langues officielles*, c'est que je ne parlais que l'une des deux langues. Vous devinez laquelle. Quand on vient de la Beauce, ce n'est pas nécessairement évident. Et quand j'ai commencé à la radio, dans une toute petite station à Montmagny où j'y suis resté trois mois, la question ne se posait pas. Mon seul problème, c'était d'essayer de bien prononcer les titres des chansons des Rolling Stones ou des Beatles. Le reste, ça n'avait pas d'importance.

C'est quand je suis arrivé à Ottawa, trois mois plus tard, que j'ai pris conscience du problème que posent parfois les langues officielles. Au début, on m'a dit : « Tu vas faire des faits divers ». J'ai couvert des feux, des incendies, des accidents, des meurtres et, un jour, le directeur de la salle de rédaction m'a dit : « Ce soir, tu vas couvrir l'assemblée du conseil scolaire d'Ottawa ». Je ne lui avais toujours pas dit que je ne parlais pas l'anglais, mais je me suis dit : « Bon, le conseil scolaire d'Ottawa... peut-être que l'assemblée va se passer en français, ça va peut-être être correct. » J'arrive là, et il y a un débat virulent. La présidente du conseil scolaire est furieuse, il y a un conseiller qui est méchant, ils ont l'air méchants, mais je ne comprends pas un mot de ce qu'ils disent. Le patron m'avait dit : « C'est un débat pour transformer une école secondaire, l'école Champlain, en une école entièrement francophone ». Alors je me suis dit qu'à un moment donné, il allait se passer quelque chose en français... jusqu'à ce que deux conseillers – Laurent Isabelle et Jean-Robert Gauthier – se lèvent et prennent la parole de façon très virulente, surtout en français, mais aussi un peu en anglais. Ils ont fait – vous connaissez probablement l'histoire – une bataille exceptionnelle. Ça a été extrêmement dur. Si vous pensez que Monfort a été difficile, la bataille de l'école

Champlain, ce n'était pas drôle ! Mais c'est là que j'ai rencontré Jean-Robert Gauthier qui, par la suite, est venu me voir et m'a dit : « D'où tu sors, toi ? ». Jean-Robert étant Jean-Robert – c'était très familier – je fus un peu intimidé. Il m'a dit : « Qu'est-ce que tu connais de la francophonie hors Québec ? ». Je n'ai pas osé lui répondre « rien », mais il avait bien vu que je ne connaissais rien. Puis, il a commencé à me faire la leçon. C'était très gentil – Jean-Robert étant Jean-Robert – mais en même temps, il voulait s'assurer que le message passe. Notre relation a duré le temps de ce débat-là.

Je suis parti d'Ottawa et je suis revenu en 1979, au Parlement fédéral où j'ai retrouvé Jean-Robert. C'était au moment du rapatriement de la constitution, de la Charte des droits ; il y avait une clause que vous connaissez tous – là où le nombre le justifie – contre laquelle Jean-Robert Gauthier s'est battu, l'une des rares personnes à tenir tête au premier ministre Trudeau, le père. Et il fallait le faire, parce que ce n'était pas toujours évident.

En tant que jeune journaliste, j'ai eu plusieurs expériences avec le premier ministre Trudeau qui m'ont convaincu que je ne gagnerais jamais la partie. La grande marotte de Jean-Robert c'était de me dire : « Vous, à Radio-Canada, vous êtes pleins de “vous savez quoi”. Quand ça ne se passe pas au Québec, ça ne vous intéresse pas. En plus, si ça ne se passe pas à Montréal, ça vous intéresse encore moins. Alors qu'est-ce que tu attends ? ». « Monsieur Gauthier, qu'est-ce que vous voulez que je fasse ? C'est comme ça, et j'en suis désolé, il y a des stations régionales ». Dans le fond, il avait raison, mais bon.

Quand il est parti, je pensais que j'aurais la paix, mais Yvon Godin est arrivé, fraîchement élu à Bathurst au Nouveau-Brunswick. Notre première rencontre dans les corridors : « Daniel Lessard », « Oui, Yvon Godin ? » Puis, il recommence la chanson sur Radio-Canada. Vous la connaissez tous. Vous l'avez probablement déjà utilisée aussi.

Tout ça pour vous dire que c'est avec ces deux députés que j'ai vraiment pris conscience du problème qui se pose pour les gens qui vivent en français à l'extérieur du Québec. On ne le réalise pas quand on ne le vit pas. J'étais allé, en tant que reporter régional, quelques fois à Casselman, à Plantagenet, mais je m'étais retrouvé parmi des francophones. Mais c'est avec ces députés-là que j'ai fini par comprendre ce qui se passait vraiment, et que j'ai commencé à agir en conséquence – c'est beaucoup dire –, c'est-à-dire de profiter de toutes les occasions pour essayer de leur donner la parole.

Je me souviens, aux Couloirs du pouvoir, à l'époque, il y a eu un débat sur la main d'œuvre et sur l'assurance-emploi – un débat assez virulent. Il y avait plusieurs intervenants intéressants. À l'émission, le dimanche, je décide de faire le sujet avec Yvon Godin, qui est toujours très bon, les baguettes en l'air. Ça fait de la très bonne télévision, et pour nous,

c'est toujours intéressant. Mais le lendemain, j'ai eu trois députés qui m'ont appelé – un libéral et deux bloquistes – pour me dire qu'ils étaient furieux : « Depuis quand tu prends un gars du Nouveau-Brunswick pour parler d'un problème qui se passe surtout au Québec ? ». Vous voyez un peu le contexte... Je ne vous dis pas que c'est encore comme ça aujourd'hui ; je fréquente les politiciens de moins près.

Si je faisais une liste des cinq députés que j'ai le plus aimés dans mes 30 années, Gauthier et Godin seraient là, tous les deux. Pour leur franchise, pour leur façon de t'aborder, de t'expliquer les choses et surtout pour la sincérité avec laquelle ils ont défendu leurs dossiers.

Quand je suis revenu dans la région d'Ottawa en 1972 et ensuite, au Parlement, à partir de '79, mon anglais n'était toujours pas très bon. J'avais marié une anglophone en pensant que ça réglerait tous mes problèmes. Ça a aidé, sauf qu'il y a eu d'autres problèmes qui ont compliqué les choses. Et n'en tenant qu'à ma décision ferme d'apprendre l'anglais, j'en ai marié une deuxième, une charmante Anglo-Montréalaise. L'autre venait de la région – charmante aussi. Le problème n'était pas la langue, mais bon.

Avec la deuxième, j'ai eu deux fils et je vivais à Ottawa. Et là, ça a été le débat quand est arrivé l'âge scolaire. À quelle école, on les envoie ? Le Lycée Claudel, l'école privée ? Moi, j'ai fait mon cours classique dans un collège en pensionnat privé et ma femme a étudié, elle aussi, dans des écoles privées. On s'est dit : « Bon, peut-être l'école privée... »

Finalement, on s'est convaincus ; on a fait le tour et on a décidé de les envoyer à l'école publique élémentaire dans une école d'immersion – langue maternelle oblige – où les deux gamins ont appris le français de façon merveilleuse, avec, entre autres, quatre enseignants : deux Québécoises, un Corse (dont ils avaient très peur) et une Marocaine. Et ils sont sortis de là. Quand je comparais – je les écoutais placoter avec leurs cousins qui ont grandi à Québec et qui sont allés dans une école privée de Sillery –, je trouvais que leur français était meilleur. Beaucoup plus de vocabulaire, des structures de phrases mieux élaborées. Parfois, il y avait des anglicismes. Parfois, quand ils sont fatigués, tu sens qu'ils traduisent un peu de l'anglais. Mais tous deux sont devenus ce qu'on pourrait appeler des parfaits bilingues – le plus vieux, plus que le plus jeune – mais bon.

Le plus jeune est à l'Université d'Ottawa. Il vient de finir sa première année en commerce et il a réussi. Dans son cas, c'est beaucoup dire parce que pour lui, l'école, à partir du moment où il a décidé qu'il savait écrire, lire, parler en français et en anglais et compter jusqu'à mille, c'était suffisant. Il ne voyait pas l'utilité d'y aller plus longtemps. Il était exactement comme moi. Je ne suis pas allé à l'université, j'ai décroché : je ne voyais pas l'utilité d'aller à l'université pour faire de la radio.

Ils ont eu toute une surprise, surtout le plus vieux qui vient de finir son cours en informatique à l'Université de Toronto, lui qui voulait absolument aller travailler en France et qui me disait tout le temps : « Est-ce que mon français est assez bon pour aller travailler en France ? » Je lui ai dit : « Écoute, tu es en informatique, ton français est bon. Tu peux avoir un peu de rattrapage à faire, surtout sur les termes techniques, mais inquiète-toi pas ».

Il a postulé à trois endroits et dans ces trois milieux, on était prêts à lui parler, à le rencontrer : ils étaient très intéressés. Dans la première compagnie – une grosse compagnie dans sur la rue d'Amsterdam à Paris –, la directrice des ressources humaines lui dit, après qu'il ait expliqué sa crainte, sa gêne : « Monsieur, je vous arrête tout de suite, ici on travaille en anglais ». D'une certaine façon, c'est rassurant. Elle lui dit que partout en France dans les milieux High-tech, c'est en anglais. Si en France, on ne peut pas travailler en français en haute technologie, alors où est-ce qu'on va le faire ?

Dans la deuxième entreprise, celle où il va commencer à travailler dans deux semaines, la première question qu'on lui a posée a été : « Es-tu bilingue ? ». Bref, parles-tu anglais ? Oui. Puis la directrice des ressources humaines a fait tout le truc et à la fin, le patron est venu pour poser à Christian trois questions en anglais pour être bien certain qu'il parle anglais. La conclusion, c'est qu'il faut que tu apprennes l'anglais. Ça me semble être la conclusion la plus simple.

Mais la conclusion de tout ça – je regardais votre programme où il y a un chapitre, je pense, sur la haute technologie et le numérique –, c'est qu'il y a, de ce côté-là, du travail à faire parce que, le numérique, ça ne se passe qu'en symboles. Parfois, mon fils m'écrit deux phrases sur son texto, et il faut que je le lise à haute voix pour savoir de quoi il me parle. Il y a donc beaucoup de travail à faire de ce côté-là.

L'autre chose dont je voulais vous parler, c'est le fait que mes amis me posent souvent la question : « Est-ce qu'on peut vivre en français à Ottawa ? » La réponse n'est pas simple. Tu peux très bien vivre en français à Ottawa en complétant un certain nombre de choses en allant à Montréal ou à Gatineau. Mais si tu veux profiter de tout à Ottawa, tu as intérêt à parler anglais.

Chez le nettoyeur que je fréquente depuis 20 ans, la madame est adorable. Je lui dis bonjour, et chaque fois, depuis 20 ans, elle me répond : « Hi. How are You? ». Je ne lui en veux pas : je continue d'y aller, elle travaille très bien, etc. Aux deux bureaux de poste près de chez moi, il n'y a pas un chat qui parle français. Ça ne m'empêche pas de dormir, sauf que, si vous voulez fonctionner uniquement en français à Ottawa, ce n'est pas évident.

La ministre me disait tout à l'heure qu'il y a des progrès qui ont été faits. Il y a un projet de loi privé qui a été adopté pour reconnaître qu'Ottawa est une ville bilingue. C'est beau, mais est-ce qu'on ne devrait pas aller plus loin ? Est-ce que le maire d'Ottawa ne devrait pas proclamer officiellement que la ville est bilingue ? Oui bien sûr. Sauf que moi, je ne retiens pas mon souffle – je ne sais pas s'il en est de même pour vous – et ce, pour des raisons bien évidentes. Chaque fois qu'il y a un débat assez difficile dans la région sur le français versus l'anglais – Monfort étant le dernier exemple – les levées de boucliers sont importantes et la résistance est très forte. Ça se comprend : beaucoup de gens ont été forcés d'apprendre le français. Je dis « forcés », parce qu'on ne devrait jamais apprendre une langue parce qu'on est forcé de l'apprendre. On devrait l'apprendre pour des raisons culturelles, mais bon, ça, c'est peut-être un peu trop idéaliste.

Qu'Ottawa, la capitale du pays, soit une ville bilingue, il me semble que ce serait la moindre des choses. Mais politiquement, si j'étais candidat à la mairie d'Ottawa, je ne suis pas sûr que je ferais du bilinguisme mon principal cheval de bataille. Je le ferais peut-être, mais je ne gagnerais pas. Alors, il y a aussi ce réalisme-là et je pense que Jim Watson – pour l'avoir rencontré à quelques reprises – on peut le qualifier de francophile, mais en même temps, être maire d'Ottawa, c'est l'emploi de sa vie. Il ne veut pas le perdre, puis il ne s'aventura pas sur ce terrain-là. En tout cas, j'en serais très étonné.

En terminant, un mot sur la *Loi sur les langues officielles* : je peux me tromper, mais j'ai l'impression que chaque année, on fait à peu près le même rapport officiel, les mêmes recommandations au gouvernement avec les mêmes coupables (Air Canada qui vole surtout en anglais, la Défense nationale, où l'on se fout pas mal du français, dans bien des cas) et que ça ne change pas vraiment. Est-ce que la *Loi sur les langues officielles* n'a pas de mordant ? Est-ce que si vous la brandissez au Parlement, tout le monde va avoir peur ? J'en doute. Qu'est-ce qu'il faut faire ? Ça, c'est une décision qui vous appartient.

Mais moi – je n'ai rien contre les anglophones, je répète, j'en ai marié deux –, la seule bataille que je suis prêt à faire, ce n'est pas pour l'indépendance du Québec. La seule bataille que j'essaie de faire, c'est celle du français qui doit absolument être protégé. C'est une langue extraordinaire. J'ai convaincu mes deux fils que Ernest Hemingway, tu le lis en anglais, mais qu'Albert Camus, tu le lis en français, parce que si tu veux capter toute l'essence de ces gens-là, il vaut mieux le faire dans la langue dans laquelle ça a été écrit.

Donc il y a une bataille à faire, mais est-ce qu'il faut compter sur les gouvernements ? Oui bien sûr, le gouvernement fédéral a un rôle à jouer ; je n'ai pas besoin de vous faire de dessin là-dessus. Est-ce qu'on doit attendre beaucoup de Doug Ford ? Poser la question, c'est y répondre. Est-ce que le Québec pourrait en faire plus ? Il faudrait voir avec le gouvernement

Legault qui, jusqu'à maintenant, va bien. Il va même très bien, sauf qu'à ce sujet, il y a des débuts difficiles avec Doug Ford – je ne sais pas trop où il va se situer – mais il faut faire pression sur le gouvernement Legault, et je pense qu'il y a une ouverture de ce côté-là. Simon Jolin-Barrette l'a démontré, et d'autres aussi.

Parce que le français, ça s'apprend. Il y a beaucoup de gens qui l'ont appris et qui le parlent très bien. Quand j'écoute Jason Kenny, ces jours-ci, je suis impressionné par la qualité de son français. Jason Kenny vient de l'Alberta. Il pourrait ne pas parler français, ça ne changerait rien. Mais, il a été ministre fédéral, ça aidait. Avant lui, au patrimoine, un de vos prédécesseurs, James Moore, parlait, lui aussi, un excellent français. Ils l'ont appris, tous les deux, en immersion. Stephen Harper faisait des efforts considérables. J'étais toujours étonné de me retrouver à Kitchener ou n'importe où au Canada avec Harper qui commençait ses discours en français. C'était très courageux, il fallait le faire. Andrew Scheer, c'était difficile au début. Il fait des progrès intéressants, et je suis sûr qu'il va être très fonctionnel, parce que dans le prochain débat télévisé, ça va aller vite. Il va peut-être trouver ça dur, mais il a fait d'énormes progrès. Donc le français, ça s'apprend et il faut se battre. Je termine là-dessus, et ce n'est pas flagorneur : il faut faire des Amanda Simard de nous tous.

MARXISTES ET BILINGUISME DANS LES BANLIEUES QUÉBÉCOISES MARXISTS AND BILINGUALISM IN SUBURBAN QUÉBEC

Christopher Curtis

Journaliste, Montreal Gazette |

Journalist, Montreal Gazette

L'histoire commence de la même manière chaque année : moi, un élève du primaire qui me cachais derrière mon cahier Canada et qui priais Dieu de me rendre invisible. Malgré le fait que notre classe était à deux pas de l'église de Saint-Eustache, et malgré le fait que l'école Notre-Dame portait le nom de la Vierge Marie, le Bon Dieu ne me répondait jamais.

C'était une tradition à Notre-Dame d'asseoir les élèves et de leur rappeler leur patrimoine. On nous rappelait qu'en 1837, dans notre petite ville sur la côte de la rivière des Mille-Îles, les patriotes ont fait face à la plus grande puissance militaire du monde : l'armée anglaise.

Les patriotes, on nous disait, étaient de simples fermiers, des enseignants, des menuisiers qui faisaient face à une mort certaine contre les soldats anglais. Et effectivement, l'histoire se déroulait de la même manière d'année en année : les patriotes avaient du courage, les Anglais avaient des canons. Les patriotes voulaient créer une nation qui respecterait l'autodétermination des francophones en Amérique du Nord, et les Anglais voulaient mettre le feu au village des patriotes. Durant toute cette histoire, je regardais le sol, moi, le seul Anglais de la gang – Christopher Curtis – un petit cul entouré de Simon Bélec, de Jonathan Lafleur et de Catherine Dagenais.

For a language as nuanced as French, there is no distinction between ENGLISH – the people who mercilessly put down the Lower Canada Rebellion – and ENGLISH – the language Christopher speaks. It was all just English. So I couldn't help but feel my classmates glaring at me as our teacher recounted the dying hours of the uprising. The ENGLISH soldiers

surrounded our city, the ENGLISH army burned our crops, the ENGLISH didn't wipe their boots off when they entered our homes... which they later put to the torch.

I sat there thinking: "No, that doesn't sound like us. Does it?"

Sometimes I naively hoped for another outcome. Maybe in some future retelling of the rebellion, the English and the *Patriotes* teamed up to fight time-travelling Nazis. Maybe the English soldiers realized the folly of imperialism and established a proto-Marxist state with their *Patriotes* comrades. "Take a hike Queen Victoria, we're seizing the means of production. *Nous saisissons les moyens de production !*" That never happened.

Parfois, j'essayais d'apporter de la nuance à la conversation. Je disais aux autres élèves : « Vous savez, la famille Curtis est de descendance irlandaise... nous autres aussi, on déteste les Anglais ». Je n'avais aucune idée si c'était vrai ou non. Mon père ne pouvait jamais nous dire avec certitude d'où venaient nos ancêtres. Parfois, on était d'origine allemande ou du Pays de Galles. En mars, autour de la Saint Patrick, mon père, Mike, était convaincu que les Curtis étaient des Irlandais purs et durs. Peu importe, quand les autres élèves entendaient mon accent et mon français cassé, ils ne voyaient pas un mi-français mi-anglo ni un jeune de descendance irlandaise-allemande avec un petit brin du Pays de Galles. Ils voyaient un Anglais.

Au fil du temps, j'ai changé d'approche. Je me disais que, si mes camarades ne comprenaient pas les nuances des divers peuples sujets du Royaume-Uni, je pourrais au moins compter sur une autre précision. « En fait, » je précisais « les Curtis sont juste venus au Québec en 1915, alors on n'a vraiment rien à avoir dans toute cette affaire de l'armée anglaise. » Rien à faire. Pour certains étudiants de la classe de troisième année de madame Monique, c'était comme si j'étais le général Wolfe lui-même.

I could argue that I never had a choice in the matter. Though I was born in a bilingual family, my Englishness felt preordained. My older brother Vincent's name had an unmistakable flair of Molière to it. He wasn't Vince or VINCENT. He was even baptized in the French church of our north shore town: église Saint-Agapit. My sister's name was even prettier: Laurence. There's no equivocating there. Her name wasn't Lawrence like the river. It was Laurence, like someone who smokes *Gitanes* and studies at the *lycée*. She too was baptized at Saint-Agapit by a priest who wore a turtleneck under his blazer.

They called me Christopher BRENT Curtis – a name that sounds more English than a set of freshly washed tea cups drip drying above the hutch across from the chesterfield. And my introduction to the Catholic faith came not from the cool young French priest at Saint-Agapit, but rather under the suspiciously unsteady hand of Father Lowe at Holy Family

Parish. My siblings went to French daycare and *maternelle* – where, one assumes, they learned about socialism and the enlightenment. I went to a Protestant preschool where we sang songs about our saviour Jesus Christ and the value of a firm handshake.

Vincent and Laurence were French; I was English. It became a problem. By the time I was six, my mother – whose ancestors were among the first French settlers on the continent nearly 400 years ago – decided to force my hand and enrolled me in French school. I cried every morning but she didn't budge. She sold me down the river, tossed me onto a school bus full of Guillaumes and Genevieves and Mathieus, one Christopher. The thing about learning a language under the threat of being banished from your family is... you don't appreciate it when it's happening to you.

It would take years for me to appreciate the little things. Like “I miss you” in French sounds backwards to us: “*tu me manques*” – you are missing from me. When people gather to protest in the streets it is called “*une manifestation*” – a manifestation. “*Tu me manques, je ne t'ai pas vu à la manifestation !*” French felt like a fencing sword that would take a lifetime to master. Who decided that a fork was a girl and a knife a boy? Or just think of the word for ninety-seven in French. It translates literally to four-twenty-ten-seven. *Quatre-vingt-dix-sept*. If French was a blade best wielded by a master swordsman, English felt more like a blunt instrument. Even as a six-year-old, I could swing the Queen's like a hammer.

Je n'ai jamais maîtrisé la langue française. Surtout pas dans cette classe de troisième année où l'on nous faisait revivre la bataille de Saint-Eustache chaque année. Dans le temps, je comprenais juste assez pour comprendre que j'étais mal compris par mes camarades. Je comprenais juste assez pour sentir qu'en 1995, à l'apogée du mouvement souverainiste, il y avait une tension entre ce qu'on appelait « les deux solitudes ».

Parfois, le père d'un ami me disait quelque chose comme : « Les Anglais ? Ils nous *pitchaient* des roches dans notre cour d'école ! ». Cet épisode de *pitchage* de roches me semblait farfelu. Est-ce que le père de Guillaume Noiseau décrivait le Québec des années 1970 ou bien est-ce qu'il parlait de la Galilée dans le temps de Jésus et des pharisiens ? Il y avait tout le temps un « On est au Québec icitte, parle français » qui se lançait gratuitement par-ci par-là, et tout le temps quelqu'un qui se pensait original avec son imitation de mon accent : « RRRREgarde là-bas, Chrrristopher... ».

Il y avait juste un autre Anglais à l'école Notre-Dame – Neil Shantz Demers. Quand on s'échangeait du Shakespeare dans la cour de récré, on se faisait dire par les surveillantes que c'était interdit de parler anglais, même à la récré. Au lieu de me donner le réflexe de vouloir

apprendre à mieux parler français, ça me donnait le goût de finir la job des Anglais et de brûler l'église.

My love for the French language was born after I switched to English school in Grade 9. I would walk the halls surrounded by Ryans and Coreys and Christophers. It felt like something was missing. At least, in French school, I was new and novel. At Lake of Two Mountains High School, I was just another Chris.

“Hey did you see what Chris wore to school today?”

“Do you mean Chris Higgins, Chris Sweeny, Chris O’Neill, Chris Thompson, Chris Flannery or Chris Flint?”

“No, the other Chris.”

“Chris McKeown?”

“No, shorter Chris the one with acne, braces, a Limp Bizkit t-shirt, terrible body odour and low self esteem.”

“OH, YOU MEAN CHRIS CURTIS!”

Language contains not only a sequence of words but a set of beliefs, a way of seeing and describing and interacting with the world around us. I go back to the French translation of I miss you: *tu me manques*. You are missing from me. It describes friendship or love as a physical sensation. And it speaks to the emptiness, the pain that fills your heart when that other person isn't there.

I remember the first time I had a friend from English school over for dinner at our house. His name was Jamie and he asked for a glass of milk with supper. He then placed the glass of milk in front of his plate and only drank it once he'd finished his meal. I'd never seen a francophone do that.

Perhaps without knowing it, us English north of Montreal – the ones who grew up playing hockey, skateboarding and illegally buying alcohol with our francophone neighbours – were, on some level, assimilated into Quebecois culture. We wore blue clothes and drank beer in the park on St-Jean – jigging along to Gerry Boulet, Plume Latraverse and *Les Colocs* as we tried to impress the unspeakably beautiful French girls from *Polyvalente Deux-Montagnes*; it rarely worked. We didn't go to the corner store for candy or cigarettes, it was the *dep*. On our odd excursions into the city, we rode the *metro*, not the subway.

Later in life, when we migrated to the city for college, we wouldn't have cocktails in the afternoon so much as go to a *cinq-à-sept* which – if we're being honest – was more like a *cinq-à-douze* or a *cinq-à-jamais*.

I remember on the first construction crew I ever worked on, our boss – Bradley Rose – arrived at a job site and said: “It's so messy here, I can only think of one expression to describe it: *c'est le bordel!*”

But in English school, living in the North Shore English alcove of Two Mountains – a row of homes that stretched from First Ave to Elizabeth Street some 12 blocks west – we could get rather defensive about our English heritage. At the height of the sovereignist movement in the mid 90s, there were the usual threats that we would pack up and move to Ontario. The ultimate threat – the nuclear option –, the exodus from an oppressive *péquist*e regime to the land of opportunity: Ontario, where the streets are paved with Timbits icing and burnt coffee flows like floodwater.

I remember our 11th grade civics teacher brought in our local member of parliament one day. Gilles Perron was a former pro hockey player and career backbencher with the Bloc Québécois. He was also a sweet old guy who sort of reminded me of my grandfather Arthur. Regardless, we shouted him down like he was Josef Stalin. “HOW DARE YOU TRY TO BREAK OUR COUNTRY APART! WE HAVE THE RIGHT TO LIVE IN ENGLISH, YOU FASCIST!” The old man was white as a ghost. He never expected a room full of 16-year-olds to turn on him so quickly. Another few minutes and we would have rode him out of town on a rail.

The word we used to describe supporters of Quebec sovereignty – separatists – felt less like a political descriptor than an accusation of treason. But this was mostly posturing. It came not of any real sense of loathing of our francophone neighbours than the fear that we would, over time, lose the words and traditions that made us who we were. It was – in some – as though we were waging the same battle but on different fronts.

Mon grand-papa Lefebvre a passé son adolescence dans un sanatorium dans les Laurentides. Comme plusieurs milliers de Québécois de son époque, il a été atteint de la tuberculose. Mais le jeune Arthur avait une arme secrète pour survivre en quarantaine. Arthur, un francophone d'Hochelaga-Maisonneuve, parlait aussi l'anglais.

C'était en plein milieu de la Grande Noirceur et il n'y avait pas un docteur dans la place qui parlait le français – on ne parle pas des années 1800, on parle du vingtième siècle au Québec ! Quand ils ont su qu'un jeune Montréalais pouvait se débrouiller dans les deux

langues, ils l'ont transformé en aide-docteur. En fait, il était le médiateur du sanatorium. D'un côté, il communiquait les symptômes, les espoirs et les craintes des patients au médecin. De l'autre, il avait souvent à relayer les pires nouvelles des docteurs aux jeunes patients. Un jour, il m'a dit qu'il était tellement devenu désensibilisé à la mort, qu'il faisait des paris avec d'autres malades sur qui serait le prochain à mourir. « As-tu vu le camion du salon funéraire ? Je pense que Tremblay n'est plus des nôtres. Je te gagerais même un vingt-cinq sous là-dessus. » Des fois, tu pouvais perdre le pari, mais le gagnant ne restait pas en vie assez longtemps pour collecter ta dette.

C'est son expérience comme traducteur au sanatorium qui a mené mon grand-père à sa carrière en médecine. D'un côté, je suis fier que mon grand-père ait été assez rusé et résilient pour prendre une telle malchance et la jouer à son avantage. Mais de l'autre, ça en dit long à quel point les francophones étaient loin d'être maîtres chez eux à l'époque.

Sometimes I think about how my families shaped me into the maniac who stands here before you. My grandfather was a federalist, my uncles flirted with the Québec sovereignty movement and my mom married an anglophone who worked at the stock exchange.

On my father's side, everyone of his five siblings made good on that classic anglophone promise of moving to greener pastures. Mostly, they set out down the 401 and the 417 into Loyalist territory. My grandfather Henry, who was raised on the mean streets of Pointe St. Charles, died in Ottawa. My grandmother, who hailed from the row houses in Verdun, lived with my aunt Donna in Toronto when she died a few years later.

Sometimes I think back to the way we celebrated. Parties with the *famille* Lefebvre always had a freewheeling quality to them. At some point, my uncles would wind up on the front lawn with their shirts off, seeing who among them was the best wrestler, the fiercest of the fierce men. Sylvain remains undefeated. There was wine and music and children running every which way. You had to scream to be heard at the dinner table and practically win a knife fight to get one of two end pieces of the roast. On my father's side, it was beer and whisky that flowed. And while no one settled grudges with a wrestling match, there was always some test of wits, some card game that couldn't be settled because it was sidetracked by so many stories or insults volleyed from one side of the table to the other.

I got to live in two worlds, to know what it is to be misunderstood or to wound someone with my own misunderstanding. I am incredibly grateful for that. At the end of the day, I am a white dude in North America who speaks English. I can afford to explore these divisions and wax poetic about what they mean to me. My way of life, the language that connects me to my ancestors is not under threat.

In the past year, we've been reminded of how fragile the place of French in Canada is. Last fall, during an election campaign in New Brunswick – which is ostensibly Canada's sole bilingual province – didn't hold any of its debates in French. In November, Premier Doug Ford initiated a set of measures that would undermine the rights of 622,000 Franco-Ontarians. As Quebecers, we tend to look at the survival of French as a war that should be waged within our borders, our nation within a nation. The events of last fall remind us that we share a common struggle on that front.

When Pierre Elliott Trudeau introduced the *Official Languages Act* 50 years ago, we saw Canada as having two founding peoples: the English and French. I don't doubt the late Prime Minister's good intentions but it's clear that Canada's creation myth, the one about the two solitudes, is exactly that: a myth.

Across the river from my home in Montreal, the Mohawks of Kahnawake are fighting to keep their language alive. There are only about 40,000 Mohawks left on the planet and fewer than 4,000 of them are fluent in Kanien-keha. I remember sitting in on a Kenien-keha immersion class in Kahnawake a few years back when a student – in her teens – wept as she describe what it was like to speak the same words of her grandmother's generations.

In Ontario there are grassroots efforts to keep Anishinaabemowin languages thriving. My friend Waubgeshig Rice speaks of the way his heart flutters when his little boy uses an Anishinabeg word to describe an object rather than reverting to the ubiquitous English.

In the Inuktitut language, which existed long before the Angles and Saxons started speaking what we know as Early English, new words are being invented every year to keep pace with a changing world. The word for computer – *qarasaujaq* – literally translates to “like that of a brain”. The Internet or – *ikiaqqijjut* – is the “tool to travel through layers”.

As I see it, the struggle as we seek to modernize the *Official Languages Act* will be how we preserve and reinvigorate the dozens of Indigenous dialects that make this country what it is. If we allow them to die, we are killing knowledge that goes back time immemorial. It would be an act of cultural genocide whose consequences I cannot begin to imagine.

Quand je me rappelle ces petits moments inconfortables à l'école Notre-Dame, je le fais avec un grand sourire aux lèvres. Dans nos têtes, on revivait une ancienne bataille, on parlait de ce coin de pays en tenant pour acquis que c'était le nôtre. De plus en plus, il y a une prise de conscience parmi mes amis anglophones, francophones et les allophones qui se sont joints à la grande famille canado-qubécoise, qu'on ne peut pas régler cette bataille sans tout

d'abord comprendre à quel point il faut lutter pour préserver les langues autochtones au Canada.

I am grateful to be here today, I am grateful to be standing on this unceded land, I am grateful for the good fortune that seems to follow me everywhere I go. I am grateful for politicians like Marc Miller – who, despite the fact that he once repeatedly punched me in the face – is learning the Mohawk language and beginning to understand how real the struggle is in so many communities.

Thank you for letting me ramble on and God bless you.

Merci de votre patience, chi miigwetch, nia:wen!

COMMUNICATIONS CHOISIES
SELECTED PRESENTATIONS

GOUVERNANCE, COORDINATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE LOI

GOVERNANCE, COORDINATION AND IMPLEMENTATION OF THE NEW ACT

Linda Cardinal

Professeure émérite et ancienne titulaire de la Chaire de recherche sur la francophonie
et les politiques publiques, Université d'Ottawa |
Emeritus Professor and past holder of the Research Chair in Francophonie
and Public Policies, University of Ottawa

Il y a trois questions de gouvernance auxquelles j'aimerais répondre dans le cadre de cet exposé en vue de la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*. La première : sur quel principe la gouvernance de la nouvelle *Loi sur les langues officielles* devrait-elle reposer ? La deuxième question : à quel type de coordination devrait-on s'attendre, c'est-à-dire qui fera quoi, avec quelle autorité et avec quel budget ? La troisième question : de quels mécanismes et de quels outils aurons-nous besoin pour assurer la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles* ?

Mes réponses aux trois questions prennent appui sur la recension de ce qui a été dit, soit dans les médias ou bien dans des mémoires préparés par les différents acteurs dans le milieu des langues officielles dans le cadre des différentes consultations en vue de la modernisation de la *Loi sur les langues officielles* tant celle pilotée par le Comité permanent du Sénat que celui de la Chambre des communes sur les langues officielles. J'ai aussi lu attentivement les propos du commissaire aux langues officielles sur le sujet. Enfin, j'ai tenté de faire une synthèse des principaux points qui ressortent de ces travaux afin de nourrir la discussion et de vous faire part de mon analyse.

Avant de commencer, entendons-nous sur ce qu'est la gouvernance, parce qu'il faut faire la distinction entre la gouvernance et la gestion. Qu'est-ce que gouverner ? En simplifiant, gouverner c'est prendre des décisions, faire des lois, alors que gérer c'est se donner des moyens ou des ressources pour atteindre des objectifs.

La gouvernance est une notion qui est un peu plus difficile à définir ou à délimiter. Celle-ci renvoie à la façon de gouverner ou de gérer le pouvoir ou de distribuer l'autorité au sein d'une organisation. Il existe différents types de gouvernance : la gouvernance d'entreprise, la gouvernance publique, la gouvernance communautaire, la gouvernance horizontale... tout ça fait partie du jargon. Mais, il y a des principes communs aux différents types de gouvernance soit l'importance de mettre de l'avant une vision, de se donner une mission, des valeurs, des principes qui vont guider l'exercice de l'autorité. Cette compréhension est primordiale quand on étudie la gouvernance. Ce matin, on a parlé de l'importance de fonder la Loi non seulement sur des détails techniques, mais aussi sur une vision, une compréhension de sa place dans l'identité canadienne. Les principes aussi, c'est important.

Je regarde dans les mémoires qui ont été présentés : on a beaucoup parlé dans les débats d'obligations et de responsabilités. Où devrait loger la Loi ? Qui devrait s'en occuper ? Ce sont des questions de gouvernance. Il est aussi souvent question de reddition de comptes lorsque l'on s'interroge sur la gouvernance des langues officielles au Canada.

Dans son document de positionnement, le commissaire aux langues officielles parlait de leadership, de reddition de comptes, de planification, de bonne gestion et d'égalité réelle. Pour répondre à la première question « Sur quel principe, la gouvernance de la *Loi sur les langues officielles* devrait-elle reposer ? », le principe le plus important dans ce que le commissaire a énoncé, c'est le principe d'égalité réelle. Il y a d'autres principes auxquels on peut penser : la reconnaissance du caractère fondamental des langues officielles, le bilinguisme de coopération, la transparence de la consultation. Ce sont tous des principes importants, sauf qu'on veut parler ici de principes sur lesquels doivent reposer les langues officielles. Pour bien comprendre, je pense qu'il faut retourner aux principes qui ont guidé les différents plans d'action sur les langues officielles depuis 2003.

Ce qui était très intéressant dans le préambule du plan d'action de 2003, c'est que selon le message du premier ministre et celui de monsieur Dion, il fallait remettre les langues officielles au cœur du projet national canadien ; l'orientation était le développement social. À l'époque, monsieur Chrétien avait annoncé qu'au Canada, nos politiques publiques allaient reposer sur une sorte de troisième voie, entre une mondialisation qui nous dépossède et une sociale démocratie qui n'a plus les moyens de fonctionner. Cette troisième voie fut celle du développement social. Le développement social était le principe qui sous-

tendait la gouvernance qui définirait l'approche du gouvernement canadien en matière de langues officielles et, par le fait même, la *Loi sur les langues officielles*.

Puis, monsieur Harper est arrivé au pouvoir en disant : « le Canada a été fondé en français ». Il disait aussi que « les langues officielles doivent servir au développement économique ». Que le Canada soit fondé en français rappelait la dimension historique des langues officielles pour le pays. Toutefois, le rôle potentiel du français dans le développement économique du pays prendrait une importance plus grande dans la programmation du gouvernement canadien que son caractère historique. On a vu alors une réorientation de la question des langues officielles vers l'idée selon laquelle le français devait montrer qu'il constituait une valeur ajoutée à l'économie canadienne et non un fardeau. C'est ainsi qu'on s'est retrouvé, dans plusieurs cas, à penser qu'on reculait parce qu'il y avait un discours orienté seulement vers l'économie.

Puis, est arrivé un autre gouvernement qui nous a dit : « La langue, c'est une richesse ». Le retour au pouvoir des Libéraux après 10 ans d'absence a donné lieu à un renouvellement de son approche dans le domaine des langues officielles. Il a privilégié un programme qui est axé sur les classes moyennes, incluant un discours sur les langues officielles, mais également l'ensemble des 250 langues maternelles au pays, comme une richesse.

En résumé, depuis 2003, les langues officielles ont été considérées comme un vecteur de développement social. En 2006, elles servent à rappeler le Canada à son histoire en plus d'être considérée comme une valeur ajoutée potentielle. Depuis 2015, les langues officielles ont été définies comme une richesse. Il manque à ce discours le rappel que la langue au Canada est aussi une dimension clé de notre citoyenneté. La langue nous définit comme citoyen. De tous les commissaires aux langues officielles, je crois que seule madame Dyane Adam, du temps qu'elle était commissaire aux langues officielles (1999-2006) l'a énoncé très clairement. Elle a même fait modifier la *Loi sur la citoyenneté* pour y inclure la reconnaissance des langues officielles.

Mais ce discours n'a jamais été repris, par la suite, par aucun premier ministre. Si nous voulons un discours fort sur la langue au Canada, il faut qu'il porte aussi sur la citoyenneté. Ce type de discours est important en matière de langues officielles. Il permet de donner sens à des notions comme celle d'égalité réelle. Il l'est également pour les langues autochtones parce qu'il y a une citoyenneté autochtone au Canada : elle est reconnue dans les traités. Si on veut réconcilier les langues officielles et les langues autochtones dans notre régime linguistique, un discours de la citoyenneté est à privilégier parce que c'est en français, en anglais et dans les langues autochtones que se décline la citoyenneté des Canadiens. Je pense que c'est une voie qu'il faudrait peut-être explorer pour la réconciliation.

Deuxième question : « Que devraient être les rôles et la responsabilité des acteurs qui seront responsables de la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles* ? ». Il y a eu plusieurs propositions qui ont circulé dans les différents mémoires qui ont été présentés et dans le débat public. Évidemment, il y a le statu quo, avec chacun sa responsabilité. Cette proposition a peut-être moins circulé, mais elle fait partie des possibilités. On a souvent entendu madame Joly dire que : « Il faudrait peut-être clarifier les problèmes du ou de la ministre de la Francophonie ». Alors, l'exercice pourrait se solder seulement par cette précision ; c'est une possibilité.

On a aussi beaucoup entendu dire que ça prendrait une agence centrale. Il faudrait fusionner les responsabilités de Patrimoine canadien avec celles du Conseil du trésor et créer un secrétariat aux langues officielles. Il faut, évidemment, renforcer le lien organique avec le Conseil privé. C'est une voie privilégiée par le réseau associatif, qui souhaite une agence centrale. Il serait aussi possible de créer un ministère des langues officielles à part entière qui comprendrait plusieurs services qui existent déjà, dont le Bureau de la traduction.

On pourrait aussi, dans une perspective de politique publique, créer une agence centrale pour un ministère des langues officielles, qui inclurait également la francophonie internationale et l'immigration. Pourquoi l'immigration ? Parce que c'est un enjeu fondamental au Canada. Le pays repose sur l'immigration. Pour la francophonie, c'est structurant, c'est-à-dire que, sans l'immigration, il n'y aurait pas de renouvellement des communautés. Un tel ministère pourrait comprendre différentes directions – une direction de la recherche avec une lentille des langues officielles. Il pourrait intégrer le Bureau de la traduction. Il devrait clarifier le rôle et les responsabilités du ministre ou de la ministre des Langues officielles et de la Francophonie. Ce sont là des options.

La modernisation de la *Loi sur les langues officielles* exigera aussi des mécanismes de coordination pour mettre la nouvelle loi en œuvre. On a beaucoup parlé de coordination horizontale. On a beaucoup parlé de participation, de l'obligation de consultation des communautés de langues officielles dans les situations minoritaires. On pourrait même dire que le « par et pour » est un mécanisme qui pourrait être intégré dans la nouvelle loi. On a beaucoup parlé des collaborations entre les paliers gouvernementaux comme dans le cas d'Ottawa qui est gouvernée, à bien des égards, par les paliers provincial, municipal et fédéral. Entre autres, il pourrait y avoir un article dans la *Loi sur les langues officielles* qui porterait exclusivement sur Ottawa.

Les collaborations fédérales-provinciales sont un peu le parent pauvre de tout le débat en ce moment sur la *Loi sur les langues officielles*. On s'est beaucoup concentré sur les droits, les obligations et les devoirs, ce qui est tout à fait important et essentiel. Mais quand vient le

temps de parler du fédéralisme ou de la dimension fédérale de la *Loi sur les langues officielles*, bien là, il faut nous entendre sur les obligations que nous aimerions imposer aux provinces. Il pourrait très bien y avoir des exigences plus fortes dans les ententes fédérales-provinciales. Par ailleurs, les relations fédérales-provinciales dans le domaine des langues officielles constituent un nouveau champ de recherche qu'il faut mettre en place afin d'alimenter la réflexion sur le sujet et sur des recommandations pertinentes. On a commencé, dans le milieu universitaire, à s'intéresser aux relations fédérales-provinciales dans le domaine de l'immigration, de façon générale. Mais, pour la francophonie canadienne ou les langues officielles, c'est un champ qui n'est pas encore suffisamment occupé par les chercheuses et les chercheurs.

À titre d'exemple, il y a un acteur des relations fédérales-provinciales dans le domaine des langues officielles dont on ne parle jamais, soit la Conférence ministérielle de la francophonie canadienne. Est-ce que ça veut dire qu'elle est inutile ? Est-ce que ça veut dire qu'elle ne fonctionne pas ? Est-ce que ça veut dire qu'elle n'a pas assez de pouvoir ? Pas assez d'autorité ? Qu'est-ce que l'on fait de cette conférence dans le contexte du renouvellement de la *Loi sur les langues officielles* ? Quel pouvoir, quelle autorité peut-on lui donner ? Quel genre de relations provinciales-fédérales voudrait-on avoir dans le domaine des langues officielles ?

Enfin, la troisième question : quels mécanismes et quels outils seront nécessaires pour assurer la mise en œuvre des langues officielles ? Il n'y a pas d'ordre d'importance ici. J'aurais pu parler des mécanismes, puis des outils, mais quand on regarde tous les mémoires et les propositions qui circulent dans les débats, on y retrouve : l'obligation d'un plan d'action quinquennal ; un nouveau règlement pour l'offre active ; un nouveau règlement pour la Partie VII ; revoir les critères de la demande suffisante ; une lentille des langues officielles ; un encadrement du Programme de contestation judiciaire ; un tribunal administratif où imposer des dommages-intérêts et des mesures positives dans la fonction publique (l'exigence du bilinguisme à l'embauche, par exemple). Ce sont des outils – de nouveaux outils, à bien des égards – qui pourraient faire partie de la nouvelle *Loi sur les langues officielles*.

Il faudrait aussi parler de l'évaluation tous les dix ans de la *Loi sur les langues officielles*. Il est aussi question d'une plus grande reddition de comptes des ministères et de nouveaux mécanismes de conformités des ententes exécutoires pour des sociétés comme Air Canada.

Quel genre de gouvernance au sein du gouvernement ouvert ? Il n'y a pas eu beaucoup de discussions sur cette question dans les mémoires ou dans le débat public, alors que c'est une question fondamentale qui risque de modifier notre rapport au gouvernement. À titre

d'exemple, on entend souvent : « Ah ! on va pouvoir traduire un texte de l'anglais au français en trois minutes ». Si on peut traduire un texte de l'anglais au français en trois minutes, c'est parfait, mais ça veut dire aussi qu'on peut le traduire du français à l'anglais, de l'inuktitut au français, en trois minutes. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas inverser la logique, et arrêter d'avoir une fonction publique qui fonctionne d'abord en anglais et après en français, et, ainsi, changer toutes les façons de faire au sein de la fonction publique. Il faut donc penser à cela.

En conclusion, malgré les enjeux soulevés plus haut, ce dont on le plus besoin c'est d'un leadership vigoureux à plus haut niveau. Madame Joly a fait un très bon travail dans le dossier des langues officielles, mais le premier ministre Trudeau doit aussi se prononcer davantage sur les langues officielles, sur un régime de citoyenneté qui combine langues officielles et langues autochtones, sur une structure de responsabilités qui donne de l'autorité et du pouvoir. Je pense que ce qui est très important pour la *Loi sur les langues officielles* – surtout si c'est une loi qui chapeaute les autres lois – c'est qu'elle doit être en interaction constante avec les autres lois. C'est donc une loi qui doit avoir de l'autorité et du pouvoir.

Une structure de mise en œuvre qui repose sur la reddition de comptes, la transparence de la consultation, l'horizontalité : ce sont tous de très beaux principes, mais il faut que ce soit concrétisé. Évidemment, tout cela prend un financement adéquat.

**« ... SANS DISTINCTION DE
LANGUE... » : D'ASSINIBOINE EN
1870 AU CANADA EN 2019**
**“...WITHOUT DISTINCTION OF
LANGUAGE...” : FROM ASSINIBOIA
IN 1870 TO CANADA IN 2019**

Lorna A. Turnbull

Professeure de droit, Université du Manitoba |
Law professor, University of Manitoba

Lorna Turnbull nina. Winnipegihk, ostésimáwasinahikan peyak nehiyawaski ohci nina.
Wémistikosiw iskwew nina. Nini-táakanásimon, pahkwáyesimon akwa apisis ininímow.
Tapwe kwayask ká-wapamítán.

How many of you understood what I just said to you? How many of you know what
language I was speaking? One or two people. Cree. It's good to take a moment to think
about that. What does it feel like not to understand? Or to be heard?

Je viens de me présenter en cri. Je viens de Winnipeg, ville située dans le territoire visé par
le Traité n° 1. Je suis canadienne de première génération, née de parents écossais. Je parle
l'anglais, le français et un peu de cri. Je vais vous parler de l'évolution des langues officielles
d'une perspective manitobaine et vous partager une idée importante pour l'avenir.

As Graham Fraser said this morning, language is part of Canadian identity. This is why
language is important and it's not only about minority language rights. It's how we express
ourselves, our thoughts, our feelings, our connection with our communities, our culture.
Canadians know this and we support linguistic duality. Remember also that colonial policies
over the history of our country have left indigenous languages in peril. Currently only 16%
of indigenous people in our country speak an indigenous language. Graham Fraser also
mentioned Jennifer Rattray, a colleague at the University of Winnipeg, who has found

herself having to say: “I do not speak my language”. This is part of why, in my fifties, I decided to learn Cree, as one small act of reconciliation, so that I might begin to understand the culture, world views and laws of indigenous communities where I now live.

Of all the provinces in Canada, Manitoba is perhaps the one whose history can show us a way forward. I’m going to take a moment to talk a little bit about history, the specific history of Manitoba, of the people of the Red River Settlement, that is to say, the people of Assiniboia.

Depuis le 17^e siècle, le territoire – qui comprend ce qui est maintenant le Manitoba – était sous le contrôle de la Compagnie de la Baie d’Hudson. Au cours des 200 ans qui ont suivi, beaucoup de Français et les Écossais qui y sont arrivés ont eu des enfants avec les « femmes du pays », c’est-à-dire les femmes autochtones. C’est ce qui est à l’origine du peuple métis des Prairies.

En 1868, lorsque le gouvernement britannique a décidé de transférer le territoire au Canada sans consulter la population qui habitait la région, les gens ont eu peur que le Canada n’agisse pas dans leurs intérêts. À cette époque, la population était d’environ 12 000 personnes. Les gens qui parlaient le français et ceux qui parlaient l’anglais étaient plus ou moins en nombre égal – la majorité avait un ancêtre autochtone.

En 1870, l’Assemblée législative de l’Assiniboine a travaillé pendant plusieurs semaines à formuler les conditions selon lesquelles elle serait prête à se joindre à la Confédération canadienne. L’assemblée comptait 20 représentants des paroisses françaises et 20 des paroisses anglaises ; au moins 26 de ces personnes étaient des Métis ou des autochtones, et Louis Riel était leur président. Les séances de travail se déroulaient en anglais, en français et en « *indian* » (anishinaabe, cri et/ou michif). L’Assemblée faisait référence aux divers modèles de gouvernance des pays d’Europe, datant de l’antiquité. L’Assiniboine a finalement décidé de se joindre au Canada, à la condition qu’elle soit une province et que le français et l’anglais aient un statut égal. Ils ont choisi aussi de respecter les noms autochtones des lieux.

Depuis que le Manitoba s’est joint au Canada en 1870, le français et l’anglais y ont un statut égal, en principe sinon dans les faits. Je vous dis ça parce que, 20 ans plus tard, la législature du Manitoba a adopté une loi faisant de l’anglais la seule langue officielle. Ce fut donc le cas, jusqu’en 1979, au moment de l’arrêt Forest de la Cour suprême du Canada. La loi, intitulée *Loi sur le Manitoba – Texte n° 2*, comprend l’article 23, et son libellé correspond à celui de l’article 133 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, qui, selon l’interprétation qu’en fait la Cour suprême du Canada, appuie les droits substantiels de la personne. Cela a été confirmé

récemment dans l'arrêt *Mazraani c. Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.*, dans lequel la Cour a précisé :

Le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada. Plusieurs lois protègent le droit d'une personne de s'exprimer dans la langue officielle de son choix. Les droits linguistiques sont des droits substantiels et non procéduraux. Ils ont un but qui leur est unique, soit le maintien et la protection « des collectivités de la langue officielle là où ils s'appliquent » (paragr. 25).

I am an anglophone. I grew up in British Columbia where at the time there were no French-language courses in my elementary school. We moved to Ottawa when I was 12 where I took four years of “bilingual” education and then to Geneva where my schooling was in English, but I was surrounded by French. I was very much affected by the idea that in European countries, we think nothing of being fluent in three, four or more languages. I came back to Canada, studied in an English university – although I earned a law degree at the University of Ottawa with the intention that I would take at least some of my courses in French; I didn't, ultimately, though my French was okay by then. However, when my children were born, I renewed my commitment to the French language, to the Canadian fact. Minister Joly was talking about the “French fact”, but I'm thinking the “Canadian fact”.

Bilingualism was important and my father was still living in Europe and speaking French, so my children needed to be able to speak French. I spoke to them in French and English from before they were born. They went to a French-language daycare in Toronto. We were even able as anglophone parents to have our children admitted to the French-language school board in Toronto. Fortunately for me, my eldest spoke both languages beautifully, and knew when she was supposed to speak French and when she was supposed to speak English. My second child was much older before she understood that she spoke two languages and grandad did not understand any French. That was fine because in order to have our children admissible, we needed to have established that the first child could speak French, and thereafter we became “*les ayants-droits*”. My children now are completely bilingual and are, I think, good examples of the Canadian experiment.

The work that I've done in promoting or caring about the French language as an English speaker has developed into some work that I've done in the faculty of law. And so, along with a colleague, we are establishing a bilingual program in the law school. With the support of Justice Canada's Access to Justice in Both Official Languages program, we are creating a 26-credit “Concentration in Access to Justice in French”, allowing our students to develop their capacity to help to meet the needs of our historical French-speaking population as well as the needs of newcomers, many of whom do not speak English, as well

as helping to educate our majority English law student population about the place and importance of language rights in our country, particularly in Manitoba. I would love to tell you more about this exciting program, but that is not what I'm here to talk about. I would like to leave you with some talk about reconciliation.

Aujourd'hui, je suis ici pour vous parler de l'évolution des langues officielles et pour partager l'histoire manitobaine. L'autre chose que je veux partager est une idée pour bâtir notre avenir.

Le gouvernement fédéral semble reconnaître que la survie des communautés francophones en situation minoritaire dépendra, d'un point de vue démographique, de l'appui – comme le disait la ministre Joly – de personnes comme moi, des gens qui voient et qui sont prêts à travailler pour l'importance de la dualité linguistique. J'ai un ami qui me décrit comme étant une « francophone de langue maternelle anglaise », et nous croyons que nous en avons besoin de plus ! Je propose – et je viens de lire sur le site de Radio-Canada, le 25 mai, que la sénatrice manitobaine Raymonde Gagné et le sénateur René Cormier du Nouveau-Brunswick disent la même chose – que nous devrions maintenant offrir notre soutien, notre appui aux langues autochtones.

Calls to Action # 13 and # 14 of the Truth and Reconciliation Commission speak of supporting Indigenous languages with legislation, education and funds, much as we did to support minority languages of French and English across this country and our commitment as a signatory to the UN Declaration on the Rights of Indigenous People would urge us to do the same. Each of us can help to push for these kinds of changes to hold our governments accountable or to make decisions for ourselves in terms of our own language acquisition. And so, as the members of the Legislative Assembly of Assiniboia said in 1870: “Let us remain united and we shall be happy and retain prosperity, ... without distinction of language”.

Kinanáskomintanáwaw. Merci. Thank you.¹

¹ The author would like to acknowledge the invaluable contributions of Meghan Leung, my research assistant, the support of Justice Canada for the University of Manitoba's bilingual law courses, and the organizers of this symposium for the opportunity to have these important conversations.

LE NOUVEAU PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE DU CANADA

THE NEW COURT CHALLENGES PROGRAM OF CANADA

Pierre Foucher

Professeur, Faculté de droit, Université d'Ottawa,
Membre du comité de gestion du Programme de contestation judiciaire du Canada |
Professor, Faculty of Law, University of Ottawa,
Member of the Court Challenges Program Management Committee

J'ai pensé vous faire une présentation historique rapide du Programme de contestation judiciaire dans lequel j'ai été impliqué à plus d'un titre. Il faut se rappeler l'origine du programme de contestation judiciaire (PCJ). En 1978, le gouvernement fédéral a offert de l'argent du secrétariat d'État pour contester les droits linguistiques en vertu de l'article 2B de la Charte ou de l'article 93 de la *Loi constitutionnelle de 1867*.

Le premier programme comme tel a été mis en place lors de l'entrée en vigueur de l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés, en 1985. Il visait les droits linguistiques protégés en vertu de la Charte canadienne ainsi que les droits à l'égalité pour contester les lois fédérales, mais seulement dans ce dernier cas. Le programme a d'abord été administré par le Conseil canadien de développement social, puis il a été transféré au Centre des droits de la personne de l'Université d'Ottawa.

Il a été aboli en 1989, puis réintroduit en 1994 sous une forme beaucoup plus structurée. On a alors créé une société sans but lucratif et on a mis en place deux comités indépendants pour approuver les demandes de financement. Il faut noter que le premier directeur était François Boileau qui vient de quitter son poste de commissaire aux services en français de l'Ontario. Le programme a été aboli de nouveau en 2006, et il y a eu une poursuite de la Fédération des communautés francophones et acadienne – qui s'est réglée hors cour – ce qui

a mené à la création du Programme d'appui aux droits linguistiques (PADL). J'y ai été impliqué lorsque l'université a préparé la demande pour gérer le programme et, par la suite, comme analyste au programme.

Le PADL avait trois volets : un volet information et promotion, un volet médiation et un volet poursuite judiciaire. L'information et la promotion ont eu un grand succès. D'ailleurs, tout le matériel qui a été produit par le panel se trouve maintenant sur le site web de l'Université d'Ottawa. Dans le *Compendium sur l'aménagement linguistique au Canada*, il y a un onglet qui reprend tous les documents qui ont été cédés par le panel à l'Université et qui sont disponibles si vous cherchez des renseignements vulgarisés sur les droits linguistiques. C'est une excellente source d'information.

La médiation, par contre, a été un échec. Malgré le vœu du gouvernement fédéral d'imposer une médiation avant d'octroyer du financement pour les poursuites, ce volet n'a pas du tout fonctionné, soit parce que le gouvernement refusait de procéder à des médiations, soit parce que lorsqu'il les acceptait, les médiations ne donnaient pas les résultats escomptés. Il fallait donc passer à l'étape suivante, celle de la contestation qui, elle, a connu un grand succès.

La gestion du PADL a été confiée à l'Université d'Ottawa. J'y ai été directeur intérimaire jusqu'à l'entrée en poste de la première directrice. Il a été renouvelé en 2011. Les plafonds monétaires avaient été augmentés à l'origine, puis une fois en cours de route. Il y a eu plusieurs succès. L'une des particularités du Programme de contestation judiciaire, c'est le fait que les demandes qui ont été soumises et celles qui ont été approuvées sont confidentielles. On ne peut pas révéler qui a profité des largesses du programme, à moins que les demandants acceptent de divulguer l'information.

Le Programme d'appui aux droits linguistiques avait vu le jour en 2008 à la suite d'une entente hors-Cour entre la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada et le gouvernement fédéral, représenté par le Procureur général du Canada. Le Programme actuel résulte d'une promesse électorale faite par le Parti libéral du Canada en 2015 et qui faisait partie de la lettre de mandat de la ministre Joly. Il a remplacé le PADL et est entré en vigueur en 2017.

Du côté des droits linguistiques, les articles visés par le nouveau programme sont les articles 16 à 23 de la Charte, c'est-à-dire les droits linguistiques qui sont inscrits dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, mais aussi, – ce qui est nouveau – certains articles de la *Loi sur les langues officielles du Canada*. Ces articles touchent les débats parlementaires et les actes législatifs (dans la partie 2), la langue des services (partie 4), la langue de travail des fonctionnaires (partie 5), le développement des communautés (partie 7) et – vous

pardonnerez mon jargon – l'article 91 qui désigne la façon dont le gouvernement fédéral établit la désignation linguistique des postes de fonctionnaires. Cela peut donc faire l'objet de contestations judiciaires financées par le PCJ. De plus, le PCJ couvre l'article 93, qui concerne essentiellement la confessionnalité, mais il devient admissible lorsqu'il a un effet sur les droits linguistiques. C'est devenu un peu académique, mais cet article a quand même été placé dans l'accord de contribution.

D'autres articles de lois sont aussi visés par le programme : l'article 133 de la *Loi constitutionnelle de 1867* qui touche le bilinguisme des lois et des tribunaux au fédéral et au Québec, l'article 23 de la *Loi de 1870 sur le Manitoba* qui vise le bilinguisme des lois et des tribunaux manitobains et l'article 2B de la Charte canadienne qui concerne la liberté d'expression lorsqu'elle est en relation avec les langues officielles, ainsi que toute disposition constitutionnelle parallèle, ce qui permettra au comité d'accepter des demandes qui ne visent pas explicitement les textes qui sont mentionnés ici, mais qui pourraient s'en approcher.

Il y a aussi un volet droits fondamentaux sur lequel je passe très rapidement : les droits et libertés, les droits démocratiques, la sécurité de la personne, les droits à l'égalité, le multiculturalisme, l'égalité homme-femme ; mais puisque nous sommes dans un domaine de langue officielle, on va s'en tenir qu'aux articles qui visent les langues officielles.

Alors comment va-t-on obtenir du financement ? On peut développer des causes types qui ont le potentiel de clarifier les droits couverts pour favoriser l'action aux tribunaux et on peut financer les litiges dans le cadre de causes types. Les litiges doivent être d'intérêt national et permettre l'avancement des droits linguistiques. Le Programme peut aussi offrir du financement pour des interventions. Les intervenants ne sont pas les parties principales ; ce sont les gens qui viennent aux débats pour présenter un éclairage différent et éclairer la cour sur différentes interprétations de la loi et des droits.

Les avantages d'un programme sont nombreux et ils ont été démontrés au cours de l'histoire. C'est essentiel en matière linguistique. Comme disait souvent François Boileau, lorsqu'il faisait des conférences : « Je ne me lève pas toujours le matin en me disant : "aujourd'hui, je vais faire une bataille linguistique". »

Les associations sont très importantes aussi dans le développement des litiges en droit linguistique. Ce sont des causes qui coûtent cher et qui sont longues. On ne peut pas simplement arriver devant le juge et prétendre que nos droits ont été brimés ou violés ; il faut en faire la preuve. Cette preuve-là nécessite des études, des documents et de l'expertise,

et ça coûte cher. Ce ne sont pas nécessairement les avocats qui coûtent cher, mais tout ce qui entoure le fait de développer un litige pour le soumettre aux tribunaux.

Il est à noter que 50 % des affaires qui ont été financées, soit par le PCJ, soit par le panel en matière linguistique, touchent les dossiers scolaires. Cet enjeu demeure le plus contentieux, le plus litigieux et le plus difficile à développer ; celui dans lequel il y a encore une possibilité de développement.

Le nouveau programme posera des défis. Il y a, d'abord, ce critère de « cause type ». Vous ne pouvez pas vous présenter en cours en invoquant un argument légal qui a déjà été tranché par les tribunaux. Les avocats et les avocates devront donc faire preuve de créativité pour convaincre les comités qu'il s'agit d'une véritable cause type, que c'est une question qui n'a pas encore été tranchée par les tribunaux et qui mérite leur attention.

Ensuite vient la question de l'avancement des droits linguistiques. Il relèvera de la discrétion des comités de décider quelles causes seront financées dans le but de faire avancer les droits linguistiques qu'il s'agisse d'une clarification ou d'un progrès. Il va y avoir des débordements avec les droits fondamentaux ; les comités devront donc régler entre eux les cas où un litige pourrait relever des deux volets du programme.

Finalement, la répartition des ressources financières. L'accord de contribution stipule qu'une somme minimale de 1,5 million soit consacrée aux langues officielles. De cette somme, il faut déduire les frais d'administration, mais je peux vous assurer que nous faisons tout pour réduire les coûts au minimum. Les coûts qui sont donc facturés au gouvernement fédéral pour la gestion du programme sont vraiment minimums ; l'université, elle-même, engage des dépenses pour pouvoir gérer ce programme-là. Il s'agit de 1,5 million d'un budget total de 5 millions ; cela laisse 3,5 millions à répartir par la suite. L'accord dit que c'est un montant minimum, alors que va-t-il arriver aux 3,5 millions restants ? Ce sont des questions qui devront être réglées par les comités d'experts et cela fait partie des défis.

En conclusion, je vous dirais qu'il conviendra de garantir l'existence du programme. Vous aurez remarqué que, chaque fois qu'un gouvernement conservateur est arrivé au pouvoir – et ce n'est pas pour faire du *shame and blame*, mais c'est la réalité des choses – il a aboli le Programme de contestation judiciaire, alors que les libéraux l'ont récupéré et l'ont remis en place. Il faudrait donc s'assurer que ce jeu politique cesse : on parle de droits linguistiques fondamentaux. On a entendu tout le monde dans le premier atelier nous dire que ça fait partie de l'identité canadienne, alors tous les partis devraient être d'accord avec l'instauration d'un tel programme. On n'est pas obligé de mettre tous les détails dans une loi, mais on peut, au moins, prévoir dans une loi qu'il existera un programme de

contestation pour permettre aux Canadiennes et aux Canadiens de revendiquer leurs droits linguistiques devant les tribunaux, lorsque cela s'impose.

Il faudra aussi assurer le bon fonctionnement d'un tel programme et maintenir la distance voulue avec le gouvernement. L'université n'est que le *honest broker*, le gestionnaire du programme. Nous ne prenons donc aucune décision sur les causes qui sont financées ou pas. Alors si vous avez des plaintes à faire au sujet d'une cause dont le financement a été refusé, ce n'est pas à nous que vous devez vous adresser. Nous n'avons rien à dire sur ce que font les comités, pas plus que le gouvernement, d'ailleurs. Les comités sont totalement indépendants en ce qui concerne leurs décisions de financement. Mais il faut aussi assurer l'imputabilité. C'est de l'argent public, ce sont des fonds publics, c'est l'argent de tous les Canadiens et les Canadiennes et nous devons donc faire des rapports au gouvernement qui nous pose des questions. Tout cela nécessite beaucoup de doigté, d'équilibre et de diplomatie pour établir de bonnes relations entre les intervenants et les parties prenantes au sujet de la gestion du programme.

Le programme est une bonne chose. Il a généré plusieurs jugements ; encore une fois je ne peux pas vous mentionner lesquels mais je peux vous dire qu'il y en a eu et qu'il y a eu des jugements favorables. C'est du *seed money* – les procès coûtent plus cher que ce que le programme est capable de financer – mais c'est le coup de pouce que ça prend pour déclencher les procès.

L'ÉVOLUTION DE LA DUALITÉ LINGUISTIQUE EN TROIS MOMENTS CLÉS

THREE KEY MOMENTS IN THE EVOLUTION OF LINGUISTIC DUALITY

Valérie Lapointe-Gagnon

Professeure, Faculté Saint-Jean de l'Université d'Alberta |

Professor, Campus Saint-Jean, University of Alberta

J'ai une formation d'historienne, alors quand on me demande ce qui va se passer dans l'avenir avec les francophonies canadiennes, avec la dualité linguistique, je n'ai pas nécessairement de réponse. Par contre, ce que je peux faire, c'est de prendre du recul et regarder ce qui s'est produit dans le passé. C'est ce que je vous propose de faire aujourd'hui en abordant la question des langues officielles à travers trois moments forts de l'histoire de l'évolution de la dualité linguistique.

Je vais parler de trois moments, mais j'aurais pu en choisir davantage. Toutefois, le temps étant restreint, je vais me concentrer sur la Confédération en 1867 et les espoirs d'un compromis juste entre le Canada français et le Canada anglais, sur les crises scolaires et les grandes désillusions, et finalement, sur la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (commission Laurendeau-Dunton) – un sujet que je connais plutôt bien pour l'avoir abordé dans mes recherches depuis presque une décennie maintenant.

L'ancien commissaire aux langues officielles, monsieur Graham Fraser, le mentionnait d'ailleurs tout à l'heure : la communauté anglophone est parfois insensible aux enjeux de langues officielles. C'est d'ailleurs une question qui va troubler les commissaires de la commission Laurendeau-Dunton dans les années 1960. Comment faire en sorte que les

citoyens se sentent impliqués dans un projet qui met en avant la dualité linguistique ? Comment faire en sorte de briser cette insensibilité-là et le mur qui s'est construit à l'époque – on est dans les années 60 – entre les communautés anglophones et les communautés francophones ?

Évidemment, à travers l'histoire, la dualité est un objet de tension. Il y a ceux qui ont cru que c'était l'essence même du Canada et ceux qui ne croyaient pas en la dualité. On peut penser à Lord Durham, par exemple, qui, au moment où il a déposé son rapport menant à l'union du Bas-Canada et du Haut-Canada, a dit :

Je m'attendais à trouver un conflit entre un gouvernement et un peuple ; je trouvai deux nations en guerre au sein d'un même État : je trouvai une lutte, non de principes, mais de races. Je m'en aperçus : il serait vain de vouloir améliorer les lois et les institutions avant que d'avoir réussi à exterminer la haine mortelle qui maintenant divise les habitants du Bas-Canada en deux groupes hostiles : Français et Anglais.

Pour lui, et pour d'autres par la suite, la réponse à la diversité c'était l'homogénéisation.

Pendant longtemps, le Canada va se présenter comme un pays relativement *British* dans son identité. Au sujet de la Confédération, l'historien et juriste Jean-Charles Bonenfant disait, en 1963 : « La plupart des nations ont été formées non pas par des gens qui désiraient intensément vivre ensemble, mais plutôt par des gens qui ne pouvaient vivre séparément. » C'est un peu ce pragmatisme-là qui va dominer le projet canadien des Pères de la Confédération.

À l'époque, les conditions politiques et économiques font en sorte qu'il semble plus avantageux pour les colonies britanniques de l'Amérique du Nord de s'unir. Mais comment s'unir ? Les conférences (1864-1866) qui mènent à l'adoption de la constitution sont d'ailleurs dominées par une élite – l'élite anglo-saxonne –, et les dissidents, par exemple les Autochtones, les Acadiens et les Canadiens français qui ne sont pas du Bas-Canada, ne sont pas présents à la table de discussion. Cela fait en sorte qu'en fin de compte, la constitution devient bien imparfaite pour protéger la diversité culturelle.

Mais il y a aussi deux conceptions du pays à construire qui s'affrontent au moment des débats entourant l'adoption de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*. Il y a, d'un côté, John A. Macdonald qui croit en la nécessité d'une union législative forte et qui veut rassembler les sujets autour de symboles culturels comme la Couronne britannique. Ce Canada *British* ne croit pas à l'importance de valoriser la dualité linguistique ou culturelle. Mais de l'autre

côté, il y a un George-Étienne Cartier qui lui, se bat pour le fédéralisme et pour que les identités particulières puissent fleurir. L'importance de Cartier a été mentionnée par plusieurs historiens, politologues et juristes, notamment par Eugénie Brouillet et par Samuel LaSelva. C'est donc un peu un compromis entre ces deux visions qui va donner naissance à l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* où, en vertu de l'article 133, le français est protégé au Parlement du Canada dans les chambres de la législature du Québec.

Cartier se fiait au *fair-play* britannique pour que la langue et la culture des communautés francophones établies à l'extérieur de la nouvelle province du Québec soient protégées. Évidemment, l'avenir va lui donner tort. Rapidement, le nationalisme canado-britannique s'affirme et agit comme un rouleau compresseur sur la diversité et sur les droits des minorités francophones. Le français va se faire des ennemis hors Québec, des ennemis haut placés, de sorte que D'Alton McCarthy, élu député conservateur fédéral en 1876 en Ontario, va consacrer sa carrière à militer en faveur de l'unilinguisme. Il participera aux campagnes qui viseront à abolir l'enseignement du français au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest. Il faut se rappeler que lors de sa fondation, le Manitoba est une province bilingue. Les Territoires du Nord-Ouest ont également un bilinguisme dans leur façon de fonctionner. Mais tout ça deviendra rapidement chose du passé en raison de cette volonté d'homogénéisation et des crises scolaires qui vont balayer le pays.

Le meilleur moyen pour transmettre la langue, c'est dans le milieu familial, mais c'est aussi dans les écoles. Et à travers ce projet d'homogénéisation, les écoles vont être touchées. Les écoles séparées catholiques, où souvent on enseigne en français, vont connaître un sort relativement douloureux d'un océan à l'autre, qu'il s'agisse de la première crise scolaire à l'Île-du-Prince-Édouard en 1854, jusqu'à la crise du règlement 17 en Ontario en 1912, puis celle de la Saskatchewan en 1931.

Au moment de ces crises, le Canada, passablement divisé, devient un terrain fertile pour des groupes racistes, tels que le Ku Klux Klan. On l'oublie, mais le Ku Klux Klan s'est particulièrement attaqué aux minorités francophones dans l'Ouest canadien, par exemple en Saskatchewan et en Alberta.

C'est donc un Canada culturellement et linguistiquement divisé, et les crises de la conscription ne vont rien faire pour aider, qui se relève de la Deuxième Guerre mondiale. De plus en plus, la communauté intellectuelle est inquiète : on se demande comment traverser un autre siècle d'existence, alors que les tensions sont aussi vives entre ce qu'on appelle « les deux peuples fondateurs ». Cette inquiétude provenant des communautés intellectuelles va alimenter l'idée de créer une commission d'enquête sur le bilinguisme et le

biculturalisme. Cette commission sera le laboratoire intellectuel qui donnera naissance à la *Loi sur les langues officielles* dont on célèbre cette année les 50 ans.

Alors que le Canada acquiert son indépendance, il devient de plus en plus évident, aux yeux de certains, que de rester dans le giron de la Grande-Bretagne n'est pas la réponse adéquate aux défis qui s'annoncent. Il est temps de miser sur cette dualité, inscrite dans l'ADN du pays et de l'embrasser plutôt que de la rejeter. Les anglophones sont de plus en plus nombreux à le penser : Gwethalyn Graham, Scott Symons, Michael Oliver, Charles Taylor, Frank Scott, Frank Underhill... Bref, les plaidoyers en faveur d'une ouverture nouvelle face à ce double patrimoine historique et d'une collaboration renouvelée pour le futur se multiplient dans les années 1950 et 1960.

C'est donc dans ce climat d'inquiétude intellectuelle quant à l'avenir du pays que le premier ministre canadien Lester B. Pearson crée, à la demande d'André Laurendeau, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme en 1963.

L'esprit de la commission Laurendeau-Dunton, c'est une compréhension que les langues n'ont pas le même rapport de force dans la société. Parfois, il faut un traitement asymétrique pour arriver à cette égalité-là, quitte à donner plus aux communautés francophones. Cela peut paraître injuste, mais au contraire, c'est ce qui permet d'atteindre la justice et cette égalité culturelle que l'on souhaite. Il y a donc cette idée que donner plus aux francophones, ce n'est pas enlever quelque chose aux autres.

Il y a aussi toute la philosophie de la majorité généreuse, pensée par André Laurendeau et décrite dans les pages bleues du premier volume du rapport final de la Commission, testament politique de Laurendeau : « La majorité quand elle donne à une minorité, elle ne se refuse pas, elle reste une majorité ». Et c'est là que le pouls de la civilisation commence à battre et qu'une majorité peut se permettre d'être généreuse : elle en a les moyens. Elle va rester la majorité, c'est inébranlable.

Il y a aussi dans l'esprit de la commission Laurendeau-Dunton quelque chose d'intéressant à travers l'idée du dialogue, de l'amitié. André Laurendeau va le dire au début de l'exercice : « On ne va pas réussir sans l'adhésion libre d'un peuple libre ». Mais comment crée-t-on cette adhésion ? Eh bien, on va se mettre à faire des rencontres avec le plus de citoyens possible, et tout ça va essaimer. On va voir, dans les sous-sols de la Saskatchewan et du Manitoba, des gens se poser des questions : qu'est-ce qu'on peut faire mieux ? Quel est notre Canada idéal ? Comment vivre mieux cette dualité ?

Vous direz : « Bon, c'est utopique tout ça ». Mais, on a essayé, quand même, de faire quelque chose, et tout ça a donné naissance à la *Loi sur les langues officielles* qui est, peut-être, l'héritage le plus tangible de la Commission. Mais la Commission avait bien d'autres ambitions qui vont beaucoup plus loin que la Loi de 1969 que je ne pourrai pas aborder aujourd'hui.

La commission Laurendeau-Dunton a créé un contexte propice à la transformation des mentalités, ce qui me touche peut-être particulièrement parce que je travaille dans un établissement qui constitue un héritage de la Commission : le Campus Saint-Jean. Quand j'ai commencé à m'intéresser à l'histoire du Campus, je suis allée dans les archives. C'est en raison de la Commission que les préjugés ont commencé à retomber et que l'Université de l'Alberta a voulu reconnaître des programmes universitaires en français dans une province qui, traditionnellement, est assez résistante à l'idée du bilinguisme. C'est donc avec cette ouverture nouvelle qu'on a pu donner à la communauté francophone dans l'Ouest, un établissement qui offrait des programmes universitaires variés. Depuis, le Campus prend de l'ampleur : on est passé, au cours des dernières années, de 500 à 800 étudiants.

Il reste à voir ce qui arrivera à la suite de l'élection du nouveau gouvernement conservateur uni de Jason Kenney en 2019, mais j'espère qu'il aura en tête cette idée de donner plus à la minorité. Même quand on coupe, quand on fait des compressions, on ne peut pas les faire de la même façon pour la minorité que pour la majorité parce que cela signifie la destruction des solidarités et des foyers culturels de la minorité.

PROPRIÉTÉ ET AUTORITÉ DE LA LOI : QUESTIONS DE GOUVERNANCE POLITIQUE

OWNERSHIP AND LEADERSHIP OF THE ACT: ISSUES OF POLITICAL GOVERNANCE

Graham Fox

Président et chef de direction, Institut de recherche en politiques publiques |
President and CEO, Institute for Research on Public Policy

Today's previous speakers have already provided useful frameworks for how we think about the public and public sector governance of official languages, especially with regards to where ownership and "the leadership" of the Act should live within the machinery of government. I'd like to go beyond the Act and talk about political governance of these issues.

Qui va assurer l'intendance des enjeux, des principes et des idéaux qui gouvernent cette espace-là dans lequel on va prendre nos décisions?

A good number of people referred earlier today to the Confederation of Tomorrow survey and specifically the numbers on official languages. That actually comes from a consortium of think tanks of which the Institute for Research on Public Policy (IRPP) was a part of in partnership with the Canada West Foundation in Calgary, the Mowat Centre in Toronto, the Mulroney Institute for Government at St. Francis Xavier University in Nova Scotia. We all got together last fall to try and create one comprehensive survey on public attitudes towards the federation, which is something that hadn't been done in 15 years. So, what you saw today were some specific numbers about official languages. My reading of them, as I saw the numbers come in my own office, was perhaps less optimistic than what I heard it today.

Here are the top numbers: 82% support for official languages, as high as 94% in PEI and as low as 70% in Alberta. Levels of support among immigrants to Canada and Indigenous people is comparable to the national average, but when you start getting under those numbers, it's 78% support for anglophones, 93% for francophones. If you go to "strongly supports", 38% outside Quebec compared to 71% inside Quebec. As you get into the layering of those numbers there is a growing gap or a discrepancy, which I think is at least an occasion for pause, if not yet for concern.

"French as the most important second language" is down across all age groups since 2001. "Personal importance of French as the other language" is going down and it's particularly pronounced in the 18 to 34 age bracket. So, 77% for the 55+, 69% for those 35 to 54, then 61% for 18 to 34.

Hence, generationally, the personal commitment to needing that second language to be French is falling. It's still leagues ahead of number two which I think is Spanish, but 61% is not where it used to be and for those of us who want to see the renewal of the Act, perhaps not where we need to be. As I said, that's why I'm more concerned, perhaps not yet troubled by the numbers but more concerned than some of my colleagues. I always remind people that peace and drift in political discourse are not the same thing. Just because there is no fight it does not mean that there is a strong commitment. That is true of our constitutional squabbles; that is true of interregional issues; it is certainly true of official languages and I would not mistake drift for peace. I think more research needs to be done to drill down on that.

I don't think we can take the majority's commitment to linguistic duality for granted. That's true of so many issues that, until recently, we would have said are objects of strong consensus in our society. For those who may doubt me, who would have thought even just a couple of years ago, that globalization and free trade would be up for debate in the way that they are now? Or other non-linguistic minority rights be up for debate in the way they are? We are now playing with equalization which until recently was the third rail of Canadian politics; now it seems to be open season. I think the case must be made proactively, time and again, and be adjusted to reflect modern circumstances.

Ce matin, Daniel Lessard avait raison quand il parlait de la capacité de certains de nos élus de parler l'autre langue officielle alors qu'ils proviennent de régions où c'était difficile, où il leur a fallu travailler fort pour apprendre cette langue. C'est vrai, c'est fort remarquable. Mais rappelons qu'au même moment, des reculs qu'on aurait pensé inimaginables il y a seulement quelques années se font sentir dans plusieurs de nos provinces. Nous pouvons être rassurés par la vive réaction des communautés, mais on peut aussi se demander si les

élus qui sont responsables de ces reculs paieront un prix aux yeux de la majorité. Est-ce que ça coûte quelque chose en fin d'exercice ?

Un autre exemple : plus de la moitié des candidats à la direction du parti qui, aujourd'hui, forme l'opposition officielle à la Chambre des communes ne pourrait pas faire un débat en français durant une campagne électorale si ces personnes étaient élues comme chef du parti. Pour un parti qui a formé un gouvernement pendant presque dix ans, la connaissance des deux langues officielles, c'est un atout, mais ce n'est pas essentiel.

La plus vieille de mes filles est rentrée la semaine dernière, toute fière et tout heureuse, parce que son enseignant d'histoire de secondaire 4 (c'est-à-dire la 10^e année) lui avait dit qu'elle venait de faire la présentation la plus intéressante qu'il avait entendue depuis plusieurs années. Un sujet intéressant, hors du commun, mon Dieu qu'il avait appris des choses ! C'était une présentation sur l'histoire de l'Ontario français. Sans *joke*.

You can't make that up.

In an age of hyper-partisanship, how do we structure the debate on the future of the *Official Languages Act*? And how do we engage the two majorities? My starting point is this: these are unpredictable political times and caution is advised when we assume support for things that have long been the object of consensus. It's important that the issue of official languages not get caught in partisan crossfire. Some of us may lament the fact that we are on the eve of an election and it is still not resolved, but I don't. Let's wait until we get through the silliness; let's wait until we get passed the electoral cycle; maybe then we can have a thoughtful, considerate debate on the way forward that includes everyone.

Given recent political events in a few provinces in particular, it may be tempting for some to see this as a promising wedge issue to strike a contrast with an opponent. And if the goal is short term partisan advantage, there might well be a lot of appeal in that. But I think there is also great risk in the medium and long term to politicizing an issue and giving any actor in our politics an opportunity and a licence to campaign against official languages because their opponent has turned it into an "us" and "them" issue. Just a word of caution for the strategists that are about to go into the war room.

Quels sont les principes qui devraient sous-tendre une nouvelle loi sur les langues officielles ? Je pense que la façon la plus convaincante pour moi de le résumer c'est de le dire comme ceci : une loi pour tous, plutôt qu'une loi pour la minorité. On est souvent pris dans le débat que c'est une loi pour nous, francophones hors Québec, pour nous, anglophones au Québec. Je pense que notre plus grand défi, mais aussi la meilleure façon

d'assurer un succès à long terme, c'est de trouver une façon de concevoir cette loi-là comme étant une loi pour chacun des citoyens et de la lier intimement au débat sur l'avenir de la fédération canadienne.

Je me référais au sondage *Confederation of Tomorrow* un peu plus tôt. Voici d'autres chiffres qui, je pense, devraient nous intéresser quand on parle de l'avenir des langues officielles.

“Agreement that federalism has more advantages than disadvantages”: combining “strongly agree” and “somewhat agree” is 46% in Quebec. It's 33% in Alberta and Saskatchewan. So, only 33% of respondents from those two provinces – and the samples were large enough that it's statistically significant – only a third of respondents believe that the federation has more advantages for them than disadvantages. Only 16% of Canadians have a great deal of confidence in our ability to resolve internal differences.

Quand on parle de défis, les médias nous rappellent tous les jours que la fédération canadienne –vaste, bilingue, multinationale, polyethnique – est de plus en plus complexe à gouverner. Je pense qu'il est dans l'intérêt de tous de situer le débat sur l'avenir de la *Loi sur les langues officielles* au cœur du débat sur l'avenir du pays et qu'il devienne un élément rassembleur.

If our languages are at the core of citizenship, how do we make sure that we see official languages and linguistic duality as part of the social fabric of Canada and the federal fact of Canada?

One last observation: Many of you – if not all of you – will be familiar with Marshall McLuhan's “the medium is the message”. Let me put a twist on that and say that, for the purposes of today, “process is policy”. The manner in which governments come to a decision and come to a determination will have as least as much to do as the content with the legitimacy of that decision in the eyes of the public. If you have run a couple meetings, put on a couple microphones, did the CBC Radio morning milk run where you're on the local station in 11 different municipalities between 6 a.m. and 9 a.m., but then you shut the doors, thank everybody for their views and come to a decision on your own, you will not have succeeded.

I think the process by which you come at a decision is increasingly important. That means moving from public consultations to genuine citizen engagement. What does that mean? It means you don't invite people, one after the other, to give you their preferred option and then have them each on their own leave the room. You keep everybody in the room. And you figure out how the process then compels them to think about the other priorities

they've heard and to be present for the trade-offs. A government must come to those discussions absolutely prepared with serious options and having done their homework. But you also have to be genuinely open-minded about what you're going to hear and what the outcome might be or might not be and dare I say, that includes members of the two majorities.

As interesting and as thought-provoking as these discussions have been today, we need to get these conversations out of rooms like this one. In my view, the ultimate success lies in the unilingual Canadian, who almost never comes into contact with the other official language, being able to articulate why official languages are good for them and why they are in the public interest. Tall order, I understand that, but it's not clear for me why we should aim for anything less.



© 2021 INSTITUT FRANCO-ONTARIEN
COLLECTION FLEUR-DE-TRILLE

